

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 30 janvier 2023

Openbare vergadering van maandag 30 januari 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h20 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 16u20 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusés - Verontschuldigen : Mme Lalieux, Mme Buggenhout, Mme Abid, M. Tahiri et M. Talbi.

Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023

Notulen van de zitting van 16 januari 2023

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 16/01/2023 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 16/01/2023 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications - Mededelingen

Communications relatives aux associations subventionnées

Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

Mme la Présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

- "Accueil et Rencontre Bruxellois autour de l'Enfance" en abrégé "ARBRE" asbl, au 31/12/2021.
- "Arts et Publics" asbl, au 31/12/2021.
- "Zij - Kant, Sociaal Progressieve Vrouwenbeweging" asbl, au 31/12/2021.
- "Vision solidaire" asbl, au 31/12/2021.

Questions orales - Mondelinge vragen

Mme la présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.- Elle a été complétée par une question d'actualité de Mme VIVIER concernant la Haute école Paul Henri Spaak, qui sera traitée au comité secret.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 1 - Punt 1

M. Coomans de Brachène.- Merci, madame la Présidente. En ce qui concerne la résiliation de la convention sur les visites guidées de l'hôtel de Ville de

Bruxelles, monsieur le Bourgmestre, depuis quelques jours, le collège a embarqué avec son administration au sein de Brucity, le tout nouveau vaisseau amiral de la Ville de Bruxelles, long de 130 mètres et haut de près de 30 mètres, un véritable paquebot qui devrait emmener notre ville-capitale vers le XXI^e siècle. L'édifice n'a heureusement rien du Titanic, encore faudra-t-il que le capitaine soit bien avisé et dirige cette fière embarcation avec clairvoyance.

Quant à notre ancien et historique hôtel de Ville, que le Collège a fait le choix de quitter presque complètement, il ne faudrait pas qu'il reste échoué, par contre, mais trouve rapidement de nouvelles fonctions qui permettent de le valoriser au mieux.

Mes questions sont les suivantes :

Premièrement, pourriez-vous détailler les futures affectations qui devraient voir le jour au sein de l'hôtel de Ville de Bruxelles, puisque vous annoncez un changement radical à partir du 1^{er} février ?

Deuxièmement, le bourgmestre et les échevins garderont-ils un bureau d'apparat au sein de l'édifice, notamment pour les grandes occasions et les réunions protocolaires ?

Troisièmement, qu'en sera-t-il de l'édifice situé au numéro 14, Grand-Place et de ses nouvelles affectations ?

Quatrièmement, outre les mariages, les grandes conférences, visites d'État et rencontres officielles, comment la Ville prévoit-elle d'occuper et de valoriser l'édifice ?

Cinquièmement, une étude patrimoniale a-t-elle été lancée afin de revoir l'utilisation des nombreux espaces anciennement occupés par les cabinets ainsi que l'administration ?

Sixièmement, le cas échéant, quels budget sont affectés à cette étude, mais

aussi, annuellement, pour l'entretien et la restauration de cet édifice multiséculaire ?

Septièmement, le service du protocole conservera-t-il une présence au sein de l'édifice afin d'assurer les événements qui s'y dérouleraient ?

Enfin, à l'instar du Musée de la Ville de Bruxelles, situé juste en face, le Collège va-t-il nommer un conservateur afin d'assurer la parfaite valorisation des lieux ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u wel. Collega Weytsman heeft ernaar verwezen: het is de eerste zitting in deze nieuwe Raadszaal. De Raadszaal die op zich mooi is, die wel geslaagd is, denk ik. Maar desondanks betreur ik het eigenlijk wel. Ja, het doet me toch wel een beetje zeer aan het hart dat de Stad, dit college heeft beslist om het historisch stadhuis te verlaten. Ik vind dat een politieke vergissing omdat het stadhuis natuurlijk meer is dan een gebouw. Het is het hart van de democratie in deze stad met een ontzettend mooie geschiedenis, en wat mij betreft het mooiste stadhuis ter wereld.

En waar we nu in belanden, eerlijk gezegd... Goed, smaken, kleuren en geuren verschillen, maar het kan absoluut niet wedijveren met het echte stadhuis en dan druk ik mij heel voorzichtig uit. Maar goed: het is een beslissing van dit college. We moeten er ons helaas naar schikken vanuit de oppositie. Maar goed.

De vraag blijft natuurlijk wat er moet gebeuren met het mooiste stadhuis ter wereld. We stellen vast – iedereen die het stadhuis een beetje kent – dat er toch heel wat werk aan de winkel is. Dat het stadhuis eigenlijk jarenlang toch wel een beetje verwaarloosd is. Dat er heel veel ruimten met een gigantische mooie geschiedenis slecht of onvoldoende zijn onderhouden. Dat er ook heel veel

verbouwingen zijn gebeurd zonder rekening te houden met het historisch karakter en met de eigenheid van het stadhuis. En ik hoop maar – want het gaat natuurlijk verder dan die overeenkomst van de bezoeken van het stadhuis – dat er wordt gekeken naar een renovatie van het stadhuis. Dat we het stadhuis terug in ere kunnen herstellen.

Dus mijn vragen zijn: één, wat betreft de overeenkomst voor het bezoeken van het stadhuis, vind ik het vreemd. Waarom eigenlijk een overeenkomst moet een overeenkomst die liep met het Gewest, met Visit Brussels, worden opgezegd? Mijns inziens verliep dat toch goed en konden er toch nieuwe afspraken worden gemaakt met deze organisatie. Waarom moet de Stad dat dan nu zelf in handen nemen? Wat is daar eigenlijk de reden voor?

En twee, ik heb ernaar verwezen: de renovatie van het stadhuis en het terug in staat stellen van alle ruimten van het stadhuis, is daar een budget voor voorzien? Is daar een timing voor voorzien? Zoja: kunnen we er eigenlijk wat meer over vernemen wat de plannen zijn voor het stadhuis?

En tot slot, ja, ik heb er ook al naar verwezen: wat houdt de nieuwe overeenkomst juist in die de Stad zelf dus gemaakt heeft?

M. Wauters.- Madame la Présidente, M. Coomans a déjà posé une série de questions assez pratico-pratiques que je ne vais pas les répéter mais qui ont tout à fait leur sens. Effectivement, par rapport aux bureaux – j’avais posé la question en section, vendredi – on sait que Brussels Major Events (BME) va avoir ses bureaux dans l’hôtel de Ville. C’est déjà quelque chose de positif, je pense, dans le sens où ça permet aussi de garder de la vie dans ce lieu qu’est l’hôtel de Ville, mais je me faisais la réflexion que pas mal de bureaux avaient été aménagés, à l’époque, pour les différents cabinets, notamment dans les

combles, etc.

J'imagine et je crois évident que ce ne sont pas les premiers endroits à être visités, ce n'est pas très intéressant. Mais ce qui l'est, par contre, intéressant, est de savoir ce qu'on va en faire, comme l'a d'ailleurs demandé M. Coomans.

Par ailleurs, j'ai été très étonné – positivement – que les Bruxellois soient extrêmement heureux et impatients de découvrir l'hôtel de Ville. Je n'en avais aucune idée et en fait, je me suis rendu compte qu'en réalité, les visites étaient assez peu possibles dans l'hôtel de Ville.

Les questions qui me sont revenues et que je relaye ici, en Conseil communal, portent notamment sur le prix demandé aux visiteurs. Effectivement, on parle ici de passer de 8 à 15 €. On peut le comprendre que la visite sera plus captivante dans la mesure où il y aura plus d'espaces à visiter, mais en même temps, je me demande si, vu l'engouement des Bruxellois pour leur hôtel de Ville, il ne serait pas justement intéressant de la part de cette majorité et de la Ville de Bruxelles de prévoir un prix préférentiel pour les Bruxellois. Je pense que ce serait vraiment un très bon signe vu l'engouement que j'ai pu constater depuis l'annonce de notre transfert ici.

Effectivement, monsieur le Bourgmestre, je pense que cet hôtel de Ville doit quand même garder de la vie. Lors de notre dernier Conseil – je pense que c'était en comité secret – j'avais dit que ce serait quand même opportun que les « grands » Conseils communaux de notre Ville, par exemple lors des prises de fonction de nouvelles majorités ou lorsque l'on prête serment, puissent se dérouler à l'hôtel de Ville. Vous m'avez répondu que non, a priori, tout se fera dorénavant à Brucity, mais je pense que ça peut fluctuer.

Ça ne devrait pas être une décision monolithique, on devrait pouvoir en discuter parce que je pense que tout en étant heureux dans ce nouvel endroit qui, nous l'espérons, va être confortable, agréable et où on pourra travailler très

convenablement, en même temps, il n'y a rien à faire, on a un petit peu le cœur serré en se disant que le lieu central qu'est l'hôtel de Ville pourrait n'être plus qu'un musée. Il faut qu'il vive encore un peu, selon moi.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, monsieur le Bourgmestre.

M. Weytsman.- Je vais faire court, madame la Présidente, d'autant que je vois que tout le monde respecte son temps de parole – ça commence bien, c'est une bonne chose ! Tout a été dit par rapport à l'affectation du lieu, on attend vos réponses, mais pourquoi avoir finalement décidé de résilier la convention avec Visit.brussels ? Parce que contrairement à ce que dit M. Wauters, non seulement des visites y étaient déjà organisées régulièrement le dimanche, en quatre ou cinq langues, je pense, mais en plus, les conseillers communaux eux-mêmes faisaient les relais nécessaires dans les associations et il y avait déjà beaucoup de visites guidées.

Alors pourquoi rompre cette convention ? Combien de recettes représentait celle-ci pour Visit.brussels ? Quelle va être leur moins-value ?

Comment allons-nous organiser ça à l'avenir ? Qui va s'en occuper ? Est-ce qu'on a déjà les guides ?

Quelle va être l'offre supplémentaire par rapport à ce qui se faisait préalablement ?

Et la question fondamentale est celle-ci : pourquoi est-ce qu'on ne travaille plus avec Visit.brussels, qui est quand même un acteur bruxellois très important ?

Je souhaiterais avoir quelques réponses. Je vous remercie.

M. le Bourgmestre.- Merci, Madame la Présidente. D'abord, sur le déménagement à Brucity, je veux remercier mes collègues. Je pense que c'est une question d'efficience : j'entends que certains auraient souhaité, s'ils étaient

au Collège, rester dans l'hôtel de Ville, mais je pense que si nous sommes élus, c'est aussi pour être efficaces. Moi, je peux vous dire que depuis qu'on y est installés, être au contact de l'administration, tous ensemble, dans un bâtiment extrêmement fonctionnel, est un gage d'efficacité. On a beau inventer toutes les communications digitales du monde, le fait de se croiser tous les matins, de voir les gens, d'avoir des plateaux, c'est une administration moderne. Dans le fond, c'est vraiment ce que l'on souhaitait et on souhaitait marquer aussi un geste que j'estime important en disant qu'on n'est pas loin de l'administration, de là où se décide en quelque sorte le sort de nos concitoyens. On est dans le même bâtiment, aux mêmes étages, dans un partage avec nos collaborateurs qui sont amenés à régenter cette Ville au quotidien.

Je pense que c'est un symbole important. À l'époque, il y avait seulement deux échevins, en charge de l'urbanisme et de la Régie foncière, qui étaient en dehors des murs de l'hôtel de ville. Aujourd'hui, tous les échevins, le secrétaire communal et tous les services, y compris ceux d'i-CITY, ont été rapatriés dans ce bâtiment. Je pense que le symbole est aussi fort.

C'est vrai que si l'hôtel de Ville est sans doute l'un des plus beaux du monde, pour reprendre les paroles de M. Vanden Borre, je pense que le bureau du bourgmestre est carrément le plus beau du monde – il est vraiment très impressionnant.

Pour vous rassurer, les mariages, les cérémonies protocolaires, les grandes conférences continueront évidemment à avoir lieu à l'hôtel de ville, qui sera aussi le siège d'une institution extrêmement importante puisque c'est là, dans la salle du Conseil, que va se dérouler officiellement la conférence des bourgmestres. C'est un organe qui est amené à prendre de plus en plus de pouvoir dans l'organisation institutionnelle de Bruxelles et c'est bien là qu'elle va se tenir un mercredi sur deux. C'est déjà le cas, plutôt dans la salle des

milices, mais ce sera désormais dans la salle du Conseil.

Ensuite, je ne doute pas que des colloques, des réunions y seront organisés, mais comme cette salle peut notamment servir à cela, comme on l'a dit, c'est aussi le but de cette majorité d'utiliser Brucity pour les besoins d'autres fonctions, d'autres associations, et pas seulement deux fois par mois pour les conseillers communaux.

En matière de transparence, voyez ce que nous avons investi pour pouvoir diffuser ce Conseil, parce qu'on est parfois surpris du nombre assez important de personnes qui le suivent. Ici, on a pu le prévoir tout de suite, avec une vraie modernité qui permet vraiment d'assurer la transparence voulue. Vous vous souvenez tous des kilomètres de câbles déployés dans un bâtiment classé patrimoine de l'UNESCO : ce n'était quand même pas tout à fait parfait. C'est pourquoi nous avons fait le choix, tous les membres du Collège, de venir ici. Je veux vraiment remercier mes collègues et comme je l'ai dit, je pense que c'est aussi un choix déterminé par une recherche d'efficience.

Je vais reprendre les paroles de M. Wauters. Je suis tellement d'accord avec vous : les gens sont fascinés quand ils ont l'occasion de visiter l'hôtel de Ville, et en fait, ils en visitent très peu. Alors pourquoi est-ce qu'on a arrêté avec Visit.brussels ? Parce que la convention prévoyait deux jours de visites – pour l'instant, c'était le mercredi de 13h à 16h et le dimanche de 10h à 17h – et nous allons passer à cinq jours par semaine. On pourra visiter la plupart des bureaux d'apparat.

Ça veut dire que de temps en temps, un échevin en aura besoin. On va essayer de demander aux échevins quand ils en ont besoin de prévenir BME et le service culture, qui vont gérer ces visites – c'est normal que la gestion soit confiée à notre association au début. Dans le parcours, s'il y a un collègue de l'étranger, une visite qui doit être là et où un de nos collègues a besoin de son

bureau, il va le libérer. Mais tout le reste, ce sont quand même des bijoux absolument incroyables que vous avez la chance de connaître en tant que conseillers communaux, mais c'est un peu comme la Bourse : 99 % des gens ne les ont jamais vus. Or, ce sont des bijoux qu'encore une fois on est très fier, dans cette majorité, de permettre aux gens de visiter. On va garder un service du protocole à l'hôtel de Ville, évidemment. Pour le moment, ça fait partie des missions de notre secrétaire de trouver le juste équilibre communal entre les personnes qui sont là-bas et les personnes choisies, parce qu'il y a toujours une activité de l'autre côté. Mais ce qui est très important, c'est qu'en effet, ces visites vont continuer, et ce avec les mêmes équipes de guides, mais sous contrat avec BME et plus avec Visit.brussels. C'est ce qu'on essaye d'organiser et ça ne veut pas dire qu'on se passera de Visit.brussels. Si elle souhaite, elle pourra faire la promotion de nos visites.

La billetterie a démarré sur des chapeaux de roue. Beaucoup de gens nous ont déjà dit être intéressés par le fait de visiter l'ensemble des bureaux. Une première phase se déroulera de février à septembre. Avant de trouver un rythme de croisière, il faudra voir ce qui est possible parce qu'on doit aussi faire attention à ne pas trop faire souffrir le bâtiment, voir comment on va gérer les entrées, les flux. Par exemple, je prends toujours le cas de l'Atomium qui, en pleine croissance, peut accueillir quelque 5 à 6.000 personnes par jour – de mémoire. Pas plus, parce qu'il y a un ascenseur. Pour l'hôtel de Ville, ça va être la même chose : à un moment donné, ça va saturer, mais on ne sait pas encore à partir de combien de visiteurs ; il faut pouvoir gérer tout cela.

Et en septembre, on va passer à une deuxième phase, avec notamment les audioguides, ce qui devrait permettre de fluidifier les flux. Les audioguides permettent de découvrir idéalement les lieux et on a demandé aux services de la Ville de vraiment optimiser ces visites, parce que je crois que c'est important que les Bruxellois, les visiteurs belges et étrangers puissent y participer.

Par rapport au tarif, monsieur Wauters. Pour les Bruxellois, seniors et étudiants, ce sera 6 €. Donc, c'est bien prévu pour les habitants de la Ville. Et c'est gratuit de 0 à 6 ans. Attention, c'est vrai qu'une partie de ce budget sert aussi à financer les développements souhaités, comme l'audioguide et tout cela. On va essayer de voir comment on peut financer pour que les visites soient le plus intéressantes possible. On va aussi préserver les différents bureaux, parce qu'il y en a qui doivent évidemment être préservés par rapport à ça, On ne peut pas imaginer que les gens s'asseyent n'importe où. On est en train d'élaborer ce parcours et il faudra le moduler en se disant : « Tiens, est-ce qu'on peut passer partout ? Est-ce qu'on doit trouver d'autres systèmes ? Où se fait l'accueil ? »

On va avoir six mois de rodage et je vais être très franc : il faudra être un peu indulgent, mais je pense que la grande bonne nouvelle, c'est que les gens pourront visiter ce patrimoine historique. Et nous en garderons aussi l'imperium par rapport à une série de manifestations qui continueront évidemment à se produire là-bas. On ne renonce pas tout à coup à un patrimoine tel que l'hôtel de Ville. Comme je l'ai dit, on y trouvera toujours une partie du service du protocole, Brussels Majors Events va s'y installer également, ce qui lui permettra aussi d'économiser 200.000 € de loyer actuellement perçus par un propriétaire privé, à côté de la place Agora. Donc, ses équipes vont être rapatriées là-bas et puis au fur et à mesure, on va voir un peu comment affecter les bureaux.

Objectivement, pour l'instant, ils ne sont pas tous pleins, puisque presque tous les services ont déménagé ici. Mais je rappelle que c'était le but.

Il y avait une dernière question sur le numéro 14 de la Grand-Place. On y prévoit cinq logements, sur 850 mètres carrés au total, soit deux d'une chambre, deux de deux chambres et un de trois. Il y a 307,73 mètres carrés de bureaux, dont l'affectation n'est pas encore décidée, plus une surface commerciale de

195,1 mètres carrés. On attend d'obtenir le permis, normalement vers la fin mars 2023. Après, il y a évidemment toutes les adjudications des bureaux d'études, afin de lancer les travaux.

Voilà, madame la Présidente. J'ai été un peu long, mais c'était pour détailler ce moment important qu'est notre déménagement à Brucity.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, madame la Présidente. Et je remercie le bourgmestre pour ces premières réponses que je trouve intéressantes. Reste un petit détail : d'abord, monsieur le Bourgmestre, ne vous en déplaise, le véritable bureau du bourgmestre, le bureau historique, qui se trouvait dans la flèche. Ça, c'est le bureau de 1402, qui est le véritable bureau du Bourgmestre. Le vôtre, celui dont vous parlez, était le bureau du côté du Conseil souverain pour le duché de Brabant, qui n'avait historiquement rien à voir avec l'hôtel de Ville. Mais ça, c'est un autre...

M. le Bourgmestre.- Depuis que les gueux ont pris le pouvoir, c'est devenu le bureau du bourgmestre.

(Rires.)

M. Coomans de Brachène.- D'accord. Ce bâtiment a 600 ans d'histoire, et je trouve important de le rappeler. Libre à vous d'essayer de revoir et de changer l'histoire.

Au-delà de la boutade, je voudrais revenir sur une petite remarque qu'avait fait l'un de vos prédécesseurs : Freddy Thielemans. Je me souviens qu'à mon prédécesseur et moi-même, qui siégions à l'époque avec nos bureaux respectifs au centre administratif, il nous disait : « Vous siégez avec l'administration, vous commencez à en prendre les codes et donc à plus ressembler à l'administration

qu'à des politiques. » Avec toute l'amitié que je pouvais avoir pour lui, je n'étais évidemment pas d'accord. Je pense pour ma part que le fait qu'aujourd'hui vous vous rapprochiez de l'administration va vraiment aider à rendre cette administration plus efficace. C'est vrai que, tout simplement, quand vous signez un document, le 1^{er} mars, par exemple, et qu'il se retrouve dans la boîte du citoyen le 25 ou le 30 mars, 25 ou 30 jours après que vous l'ayez signé, ça montre quand même que quelque chose n'allait pas. Parce que ces signataires qui devaient partir par camionnettes entières, etc., ça montre évidemment la difficulté.

Et quand vous disiez que nous sommes loin de l'administration, j'espère qu'en travaillant au sein d'une même entité, ça permettra de travailler de façon plus efficace, pour reprendre les propos que vous teniez.

Alors, vous l'avez dit, les bureaux d'apparat resteront et je pense que c'est une bonne chose de garder un lien symbolique. Vous l'avez dit aussi pour le service du protocole et je considère aussi que c'est important, notamment pour les membres de ce service.

Par contre, je n'ai pas eu de détails sur l'étude patrimoniale qui, je pense, est nécessaire pour valoriser ce bâtiment, pour savoir ce qu'on veut faire avec les énormes espaces que nous libérons. Je pense par ailleurs que nous devons y voir plus clair, et c'est pour ça que je vous ai posé la question de façon claire, sur les budgets qui seront affectés aux études, aux entretiens et à la restauration de ce bâtiment. Je pense là aussi que c'est essentiel, et je ne manquerai pas de revenir là-dessus, parce que ça fait des années que vous le savez, et néanmoins, c'est au moment où vous tirez la prise que vous faites une période transitoire entre février à septembre.

Je pense que c'est trop tard et qu'on aurait pu le faire avant. Depuis 2016, on sait qu'on va quitter l'hôtel de Ville. Moi, j'assume, j'ai voté ce changement. Je

pense que nous utilisions trop et mal l'hôtel de Ville, nous lui avons fait beaucoup de mal. C'est un bâtiment extrêmement fragile, dans lequel nous avons désinvesti pendant trop d'années et qui nécessitait de pouvoir mieux être valorisé pour les générations futures.

Mais encore faut-il avoir cette vision, et je ne la perçois pas aujourd'hui : je vois simplement qu'on quitte les lieux, puis on ne sait pas très bien ce qu'on va faire de cette « vieille dame ». J'espère que vous aurez à cœur d'y travailler. Et la suggestion que je vous fais quant à un conservateur, j'espère que vous aurez à cœur, là aussi, de l'étudier, parce qu'il permettrait de vraiment valoriser les lieux.

Je vous remercie.

De heer Vanden Borre.- Ja, ik sluit mij aan bij de bedenkingen van collega Coomans de Brachène. Dus wat betreft de eventuele restauratie van het stadhuis heb ik eigenlijk geen woord van u vernomen, meneer de Burgemeester. Wat betreft eventuele kostprijs, de timing, de studies. We hebben eigenlijk niets vernomen en ik vraag dit niet de eerste keer. Ik vraag het ook al reeds een aantal jaar om daar duidelijkheid over te krijgen. Want we weten dat het gebouw vandaag eigenlijk in redelijk slechte staat verkeert. En ik denk ook dat mensen die het gebouw bezoeken en achter de schermen gaan kijken zullen verschieten van hoe slecht het stadhuis eigenlijk is onderhouden en hoe er jarenlang effectief is ondergeïnvesteed. Ik denk alleen maar aan de faciliteiten.

Ja, dat is eigenlijk om weinig trots op te zijn. Maar goed. De gemeenteraad verlaat het gebouw. Ik betreur het.

Een tweede vaststelling, meneer de Burgemeester. U zegt, geen nood. Er komt een nieuwe belangrijke instelling die zal vergaderen in de Gemeenteraadszaal, de Conferentie van burgemeesters. Ik vind dat jammer en ik vind dat eigenlijk

een zeer slecht politiek signaal. Waarom? Deze gemeenteraad is democratisch verkozen. En wij leggen verantwoording af aan de burger en wij dragen transparantie hoog in het vaandel. Wij leggen verantwoording af via verslagen, via live-stream... Al onze discussies zijn te volgen, al onze interventies zijn te volgen.

En de Conferentie van burgemeesters heeft geen enkele, maar dan ook geen enkele transparantie. Nul. Ik probeer al jarenlang ook maar enig verslag vrij te krijgen van deze instelling en dat is mij nog nooit gelukt. Nog nooit gelukt! En elke keer wordt er dan verscholen achter: 'ja, we hebben niet echt een juridisch statuut', of 'we moeten hier transparantie afleggen aan niemand.' Maar ik vind dat eigenlijk een bijzonder jammer signaal, meneer de Burgemeester. Als we onze Gemeenteraadszaal afstaan aan een instelling die weigert om verantwoording af te leggen. Ik vind dat een verkeerd signaal aan de burger en u bent daar nog trots op ook. Ik vind dat een groot verlies, eerlijk gezegd. En zeker voor het stadhuis: het politiek hart van het centrum wordt nu het politiek hart van een schaduwregering, van een instelling waar niemand eigenlijk controle op kan uitoefenen. En u bent er dan trots op.

Ik vind dat jammer. Ik vind dat eigenlijk geen goed bestuur. Er zijn helaas genoeg beslissingen genomen in het verleden die aantonen dat deze instelling, deze schaduwregering, eigenlijk geen verantwoording aan de burger wil afleggen. En ik hoop alleen maar dat dat in de toekomst verandert, maar ook hier wacht ik nog op enige beslissing daarrond.

M. Wauters.- Merci, madame la Présidente. Et merci pour vos réponses, monsieur le Bourgmestre. Je n'ai pas énormément de choses à rajouter. Je me réjouis effectivement de ce prix particulier pour les Bruxellois et du fait que, si j'ai bien noté, c'est même gratuit en dessous de six ans. Je pense que ça correspond vraiment à une demande à laquelle je ne m'attendais pas et un

engouement des Bruxellois pour ce bâtiment. Je crois que votre réponse est importante et adéquate dans ce domaine.

Par contre, vous avez demandé notre indulgence pour les mois à venir. Il y a une série de questions que M. Coomans avait notamment posées, peut-être que vous allez encore prendre la parole pour y donner quelques éléments de réponse. Et nous verrons comment les choses se mettent en place dans les mois qui viennent pour la protection à la fois du patrimoine de cet hôtel de Ville et pour son accessibilité aux touristes et aux Bruxellois qui à mon avis sont les premiers demandeurs pour l'instant.

Pour le reste, on attendra alors quelques mois pour revenir éventuellement sur la question, si nécessaire. Je vous remercie.

M. Weytsman.- Très brièvement parce que ma question ne concernait vraiment que la convention. Un élément reste sans réponse : quelle sera la moins-value pour Visit.brussels ? On était lié à Visit.brussels qui, sauf erreur de ma part, percevait même les recettes. Là, on décide de ne plus travailler avec eux, parce que vous voulez augmenter le nombre de jours, dites-vous. Je soutiens évidemment qu'il y ait un maximum de journées de visites, mais on aurait pu tout à fait continuer avec Visit.brussels, sachant que BME a déjà énormément de choses à faire.

Je veux me rendre compte à quel point ça pourrait les mettre potentiellement dans des difficultés, eux et elles qui font déjà face à toute une série de difficultés vu la crise du covid-19.

M. le Bourgmestre.- J'ai complètement oublié de répondre sur le patrimoine. Monsieur Weytsman, je ne connais pas la perte pour Visit.brussels, mais à mon avis, ce qu'elle percevait n'était pas énorme. BME a beaucoup de missions, mais Visit.brussels en a beaucoup aussi. Il y a une grosse dotation et elle occupe

190 personnes. Je ne pense pas que ça va déséquilibrer Visit.brussels de ne plus faire cela et c'est normal qu'on regroupe sur un chapeau Ville puisqu'on va étendre les missions de notre hôtel de Ville.

Par contre, je pense que Vsit.brussels doit rester dans sa mission de promotion par rapport à cela, mais l'opérationnalité sera gérée depuis les services de la Ville. Je ne connais pas le chiffre de la perte, mais ça n'est pas en centaines de milliers d'euros, je pense que c'est clair. Il n'y avait que deux plages de visites par semaine, trois heures le mercredi et cinq le dimanche. Ça ne rameutait pas des milliers et des milliers de personnes, à mon avis.

Par rapport aux questions de MM. Coomans et Vanden Borre, la cellule patrimoine historique et le service des musées ont réalisé en 2020 une étude de faisabilité pour une nouvelle affectation de ces espaces. Les résultats de cette étude ont été transmis le 24 novembre 2022. La cellule patrimoine historique est en charge des études de la restauration du bâtiment et des études sont en cours sur l'état de conservation des châssis et vitraux, l'entretien de la toiture et de la charpente, la restauration des portails de l'entrée (le marché a été attribué), la restauration du plancher de la salle gothique (marché attribué), le ré-éclairage de l'hôtel de Ville dans le cadre du plan climat – le dossier est à la tutelle, le bon de commande doit être envoyé en février prochain. Pour la mise en conformité de l'électricité, les travaux sont prévus à partir de mars 2023. Pour 2023, un budget de 150.000 € est inscrit dans les divers travaux d'entretien. Comme je vous l'ai dit, pour le suivi de cette nouvelle opération de visite de l'hôtel de Ville, il y a un comité d'accompagnement constitué par le patrimoine public, le service culture et BME.

Voilà, Madame la Présidente.

Point 2 - Punt 2

M. Weytsman.- Je vous remercie. Il s'agit, comme l'indique ce règlement, de reconnaître les débordements qui sont intervenus le **27 novembre 2022** suite au match de football qui opposait la Belgique et le Maroc. Le texte rappelle que : « Les auteurs de ces débordements se sont rendus coupables de faits de coups et blessures sur des policiers et de dégradations de biens. » – je lis le texte que vous nous proposez – et que « Les émeutiers ont causé de nombreux dommages matériels. »

Le fait est évidemment de reconnaître ces débordements et de permettre éventuellement une indemnisation de la part de la Ville de Bruxelles.

Avant d'en arriver au volet « indemnisation », je voudrais quand même, monsieur le Bourgmestre, vous poser quelques questions. Il y a eu des débats dans la presse et des déclarations disant qu'on allait poursuivre ces émeutiers et faire payer ces derniers et/ou leurs familles.

Peut-être pouvez-vous faire un petit topo sur le suivi ? Combien de personnes ont été identifiées, deux mois après les faits ? Combien ont éventuellement pu être jugées ou poursuivies ?

Est-ce qu'il y a des familles qui ont été invitées à payer et participer à cette indemnité ?

Aujourd'hui, vous nous demandez que la Ville de Bruxelles et ses contribuables indemnisent les dommages. Le MR va le soutenir, mais je souhaiterais premièrement m'assurer que celles et ceux qui se sont rendus coupables de ces faits indemnisent les personnes qui ont été touchées.

Deuxièmement, à combien s'élève aujourd'hui le montant des indemnités ou la participation potentielle de la Ville de Bruxelles ? Vous vous souvenez – et je

présume que c'est le même mécanisme – que pour les émeutes qui ont suivi certaines manifestations dans le passé, la Ville et le gouvernement fédéral, (à l'époque le ministre Ducarme, puis le ministre Clarinval) étaient intervenus ensemble auprès des commerçants pour le montant de la franchise. Chacun des commerçants doit d'abord payer sa franchise et puis la Ville et l'État intervenaient pour l'indemnité et la franchise. Est-ce que c'est bien ça ? Est-ce qu'on interviendrait pour l'intégralité pour la franchise ? En fait, il y a eu beaucoup moins de dégâts que lors d'autres manifestations.

Troisièmement, pourquoi est-ce qu'on qualifie uniquement cette date du 27 novembre pour la reconnaissance des débordements intervenus ? Pourquoi uniquement cette date est reconnue comme pouvant être éventuellement soutenue par la Ville de Bruxelles, alors qu'il y a eu d'autres débordements à d'autres moments, dans le cadre d'autres matches entre la Belgique et le Maroc ?

Je vous remercie.

De heer Vanden Borre.- Dank u wel, mevrouw de Voorzitter. Hetzelfde punt en eigenlijk dezelfde vragen als collega Weytsman. Ja, ik wil ze niet allemaal herhalen, maar misschien in grote lijnen dus... Meneer de Burgemeester, u hebt dus aangekondigd na de rellen – daar was heel veel rond te doen opnieuw – dat u de relschoppers en de familie ging laten opdraaien voor de schade. En ondertussen zijn we een paar maanden verder en moeten we ineens goedkeuren in deze gemeenteraad dat de Stad Brussel de schade zal vergoeden.

Dus mijn vraag is: wat is er eigenlijk gebeurd sinds die aankondiging van u? En vandaag, hoeveel relschoppers zijn er effectief verantwoordelijk gesteld voor hun daden? En hoeveel schade hebben de Stad of de winkeliers en de getroffen en kunnen verhalen op die relschoppers?

Over hoeveel relschoppers ging het en tot welke bedragen zijn ze eventueel

veroordeeld?

En een tweede element is de rol van de Stad hierin. We hebben in het verleden dit debat al gehad, denk ik, op andere momenten waarbij er rellen waren in deze stad. Dat is helaas geen alleenstaand gegeven, dat gebeurt helaas meerdere keren per jaar. En elke keer vind ik het een dubbel gegeven vanuit het perspectief van die handelaren. Herinner u ook die rellen na de Black Lives Matter-betoging. Dan begrijp ik natuurlijk dat die mensen zeer teleurgesteld zijn en dat de Stad hen wilt helpen, eigenlijk.

Dat is totaal niet goed te keuren, zo'n rellen. Maar langs de andere kant denk ik ook, waar ligt de grens? Want ik ken ook heel veel handelaren en eigenaren of bewoners van de Stad die worden getroffen door vandalisme, of op een andere manier schade hebben en ik vraag mij af in welke mate de Stad telkenmale verantwoordelijk kan worden gesteld voor schade van voorbeeld andere vormen van vandalisme, bijvoorbeeld bij oudejaar. Ook een jaarlijks fenomeen waarbij er toch wel zeer veel schade wordt aangebracht aan privé-eigendommen en dergelijke meer, wagens die in brand worden gestoken. Dit jaar opnieuw waren het een stuk of zes of tien wagens, ik weet het niet meer.

Alleszins, de vraag stelt zich ook hier: zal de Stad die schade ook voor haar rekening nemen? Ik denk dat we eigenlijk dus moeten kijken naar een structureel beleid waarbij relschoppers, wanneer ze geïdentificeerd kunnen worden, samen met hun familie zo snel mogelijk en zo efficiënt mogelijk – en dat is natuurlijk ook de rol van Justitie, misschien ook een rol van minister-president Vervoort – financieel verantwoordelijk gesteld worden voor die schade. Maar ik vroeg mij af: kan u daar wat over toelichten? Want opnieuw zo'n eenmalige maatregel, ik weet niet of dat dat echt goed beleid is, eerlijk gezegd.

M. le Bourgmestre.- Pour être très précis, il s'agit pour le moment d'une seule personne, un seul commerçant. Pour reprendre M. Weytsman, c'est pour une vitrine cassée. C'est une intervention dont je ne connais pas le montant à indemniser sur la franchise. On ne parle pas de milliers d'euros, à mon avis, mais je n'ai pas le montant.

En reconnaissant cela, avec le règlement qu'on a voté, on lui permet d'intervenir sur la franchise.

Pour les personnes arrêtées, des sanctions administratives (SAC) ont été envoyées. Je n'ai pas de chiffres exacts sur le nombre de personnes concernées, je vous les donnerais si je les avais – désolé, je ne savais pas qu'on allait me le demander. Mais je connais le montant de la SAC : c'est 250 €. C'est un montant assez élevé qui a été fixé pour les personnes arrêtées.

Et pour le reste, nous sommes « personne lésée ». Et là, c'est le parquet qui doit décider de l'opportunité des poursuites. De notre côté, nous avons envoyé des sanctions administratives aux auteurs de troubles identifiés.

Voilà, madame la Présidente.

M. Weytsman.- Je vous remercie. Est-ce que ce serait possible de nous envoyer cette réponse par écrit ?

Quand vous dites ce ne sont pas les personnes qui sont arrêtées et à qui on a envoyé des SAC, est-ce que toutes les personnes arrêtées en ont reçu ou seulement une partie de d'entre elles.

M. le Bourgmestre.- En tout cas, un grand nombre d'entre elles.

M. Weytsman.- Mais ces personnes ont été arrêtées pour le simple fait d'être présentes, ou parce qu'on a identifié qu'elles avaient effectivement...

M. le Bourgmestre.- Il y a un procès-verbal sur une SAC. Je ne connais pas chaque dossier... Ce sont les sanctionnateurs qui jugent de l'opportunité d'envoyer la SAC ou pas. Ce n'est pas le bourgmestre qui fait le shérif.

M. Weytsman.- Ce ne sont finalement que 250 € ? Parce que je ne suis pas totalement d'accord avec vous.

M. le Bourgmestre.- Pourquoi « que 250 » ?

M. Weytsman.- Eh bien, si certains ont vraiment cassé du mobilier urbain ou participé...

M. le Bourgmestre.- Mais ils peuvent s'attendre à des poursuites civiles et pénales. Nous sommes personne lésée et, en tout cas, les auteurs de troubles identifiés et arrêtés paieront au minimum 250 €.

Excusez-moi, mais le fait est rare : ce n'est pas une sanction qui est appliquée si souvent.

M. Weytsman.- Pour la première émeute, très peu de personnes avaient été arrêtées, même administrativement. C'est une critique qu'on avait formulée. Pour la deuxième, il y en a eu beaucoup et pour la troisième également. Ça s'applique aux trois. L'ensemble des personnes qui ont été arrêtées administrativement et/ou judiciairement, mais très peu avaient été arrêtées judiciairement.

M. le Bourgmestre.- Après, ce sont les services de police qui décident de renvoyer les prévenus au service communal des sanctions administratives, si toutes les personnes doivent être poursuivies – et en même temps par le parquet, puisque les deux sont possibles.

Nous avons agi de notre côté. Quant au parquet... ce n'est pas moi !

M. Weytsman.- On pourra peut-être nous dire le nombre par émeute ?

M. le Bourgmestre.- Je vous l'enverrai. Pas les noms et le détail, mais juste le nombre – pas de problème.

M. Weytsman.- Et par ailleurs, si les deux autres « émeutes », ou altercations, problèmes associés aux matches, n'ont pas été qualifiées comme des débordements pouvant permettre l'intervention des pouvoirs publics, c'est donc tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de cas suffisants ?

M. le Bourgmestre.- Oui, c'est exact.

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u wel. U zegt: er is één handelaar waarbij de franchise zal vergoed worden. Maar dan vraag ik mij eerlijk gezegd een beetje af: waarom slechts één handelaar? We weten allemaal: tijdens het WK voetbal zijn op verschillende momenten rellen uitgebroken en daar is toch redelijk veel schade veroorzaakt aan verschillende handelaren, handelspanden, wagens en dergelijke meer. Allez, die schade was... Dat ging over meer dan één handelaar!

Dus waarom moeten wij nu vanuit de Stad Brussel één handelaar de franchise vergoeden? Ik snap eerlijk gezegd de logica niet zo heel goed.

In het principe kan ik mij wel vinden, natuurlijk, dat de Stad Brussel ook mensen wil helpen. Maar ik vind dat nogal arbitrair, eerlijk gezegd. En ook uw uitspraken. U zegt: we gaan al die relschoppers voor hun verantwoordelijkheid plaatsen. Vandaag lees ik hier of hoor ik toch niet zo heel veel concreets van wat er nu eigenlijk is gebeurd en hoe u nu eigenlijk die relschoppers effectief hard

wil bestraffen. U zegt: een gasboete. We zullen de cijfers nog even afwachten, maar volstaat dit? Eerlijk gezegd weet ik het niet.

En dan natuurlijk de verantwoordelijkheid van het Parket, akkoord. Maar ook hier denk ik: kan de Stad bijvoorbeeld zich benadeelde partij stellen? Gebeurt dit? Zo ja, wat zijn de resultaten van die procedure en dergelijke meer?

Ik vind het nogal een beetje een plic-ploc-beleid, eerlijk gezegd. Om één handelaar dan nu een franchise te gaan vergoeden, ik weet niet of dat dat eigenlijk echt zo'n verbetering is.

Point 4 - Punt 4

M. Zian, président du CPAS.- Merci, madame la Présidente. Comme j'ai eu l'occasion de l'annoncer lors de la séance précédente du Conseil communal, il s'agit de l'étape ultime du processus de dissolution du Chapitre XII Renobru. C'est une modification qui a été adoptée fin décembre au niveau du conseil de l'action sociale (CAS) et qui est maintenant présentée devant le Conseil communal. C'est une modification technique à l'équilibre.

Le document comprend toute l'analyse bilantaire du passif et de l'actif.

De heer Vanden Borre.- Dank u wel, mevrouw de Voorzitter. Het was een interessant punt, de derde wijziging van het OCMW. Van de begroting. Twee weken geleden hebben we toch wel zeer kritische tussenkomsten gehoord, zowel van mijn collega van MR als van mezelf, over Renobru en het verdwijnen van deze organisatie, of alleszins dat die wordt opgenomen in het OCMW. Ik vond het eigenlijk toen – ja, ik zeg het – schandalig dat we geen toelichting hebben gekregen bij dat punt. Ik vond dat eigenlijk echt wel op zijn plaats om daar een woordje uitleg te krijgen over welke bedragen het ging, wat de

financiële impact was, maar ook wat de impact was op de praktijk, dus wat de organisatie eigenlijk heeft bereikt de voorbije jaren. En nu blijkt twee weken later – niet veel later; integendeel? Het is een gigantische rode factuur geworden die mijns inziens oploopt tot drie miljoen euro. Een factuur die het OCMW van Stad Brussel dus moet opsoppen, een verlies van drie miljoen euro.

Meneer de voorzitter, ik begrijp nog altijd niet waarom u dat de vorige Gemeenteraadszitting niet wou toelichten. Want ik lees in de documenten dat de balans en de resultatenrekening van deze vereniging op 30 september dus werden goedgekeurd en opgenomen in het OCMW. Dus het was eigenlijk al minstens eind vorig jaar op de hoogte van deze cijfers. En toch wou u deze niet communiceren met de Gemeenteraad. Dus ik begrijp niet waarom. Want nu lezen we toch in de verslagen dat er een tekort was van ongeveer drie miljoen euro. En hoe kom ik hierbij? Ik lees dat er een gebouw van 650.000 euro wordt ingebracht bij het OCMW. Goed, dat is een activa, een gebouw, het OCMW zal dat nu krijgen. Maar daarnaast stel ik vast dat er voor meer dan drie miljoen euro eigenlijk openstaande vorderingen ten laste van de Stad en OCMW bij Renobru staan ingeschreven, wat eigenlijk gewoon neerkomt op schulden.

Eigenlijk zijn het alleen maar passiva die worden overgedragen aan het OCMW, alleen maar schulden. Het OCMW van Stad Brussel krijgt dus 3,8 miljoen passiva te slikken. Breng een gebouw van 650.000 euro in rekening en dan schiet er nog drie miljoen euro rode rekeningen over. En dan kijk ik naar de passiva: er staat 608.000 euro verlies. Er staan voorzieningen voor risico's en lasten: 2,8 miljoen euro. 'Naleving RF-BU', ik weet niet wat dat wilt zeggen maar dat is dus opnieuw een risico en last van 2,8 miljoen euro. Daarnaast, financiële schulden voor een bedrag van 372.000 euro, commerciële schulden 247.000 euro, Belasting loon sociale zekerheidsschulden 101.000 euro en overige schulden 270.000 euro.

Dat is in totaal toch meer dan drie miljoen euro aan verlies dat deze Renobru organisatie overdraagt aan het OCMW en we blijven natuurlijk zitten met de vraag: waarom? Hoe kan dat? Het betreft een organisatie die eigenlijk al in 2018 slecht werd beheerd. Dat wisten we vanuit de Gemeenteraad, voorgangers hebben erop gewezen dat er twee miljoen euro verlies moest worden gedragen door de Stad en nu, een paar jaar later, zitten we opnieuw met een tekort van meer dan drie miljoen euro te dragen door het OCMW en de Stad.

Dus ik vraag mij af: hoe kan dat eigenlijk? Hoe kan het dat zo'n organisatie jarenlang zo slecht wordt beheerd, malgoverno? Hoe kan het eigenlijk dat er niemand hier van deze meerderheid op tafel klopt en resultaten vraagt, en dat er nog geen eerdere resultaten worden getoond en dat die tekorten zich opstapelen tot opnieuw drie miljoen euro? Dus, meneer de voorzitter, ik verwacht van u toch een beetje meer uitleg hoe het kan dat zo'n organisatie die tekorten zo lang opstapelt en dat de resultaten gewoon uitblijven?

M. Zian, président du CPAS.- Merci pour votre question, monsieur le conseiller. Je ne me dérobe à aucune question. Je ne vais pas rentrer dans votre polémique avec vos excès de langage !

Vous pouvez considérer que c'est un scandale. L'asbl Renobru a été gérée par un conseil d'administration et c'est le conseil d'administration qui a piloté lui-même la dissolution avec l'arrêt des comptes tels qu'ils ont été présentés. Le CPAS n'a fait que retranscrire l'ensemble des données comptables qui lui ont été transmises.

Vous parlez d'un déficit de deux millions ? Il s'agit en fait d'une provision constituée par Renobru, notamment pour toute une série de logements dont elle a pris la charge. La mention « RF », c'est notamment tout ce qui concerne les

protections incendie, je pense. Il y a toute une série de travaux qui doivent encore être réalisés, qui ne sont pas réalisés et qui seront pris en charge par le CPAS, d'où la provision de 2,8 millions d'euros.

Il y a effectivement des déficits qui ont été annoncés déjà depuis l'année 2020. On a des déficits en 2020, 2021 et 2022. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'une association Chapitre XII... Il s'agissait au préalable d'un projet d'insertion socioprofessionnelle – je l'ai déjà indiqué dans notre dernière discussion –, donc avec un modèle économique qui était de plus en plus restreint et qui n'apportait pas satisfaction. C'est un projet d'économie sociale et d'insertion socioprofessionnelle, et donc le projet a engendré un certain nombre de déficits entre 2020 et 2022.

La proposition qui est faite ici, bien entendu, puisque c'est le Chapitre XII constitué par la Ville et le CPAS, c'est de partager entre les deux entités les déficits tels qu'ils sont rapportés ici dans l'analyse des postes bilantaires. Il n'y a absolument rien qu'on aurait essayé de passer sous silence.

Les choses sont faites en toute transparence, vous avez d'ailleurs sous les yeux le document tel qu'il figure et vous en avez parlé.

Du côté du CPAS, il s'agit maintenant de reprendre, aussi bien dans son budget d'exploitation et son budget d'investissement, de retranscrire le bilan de Renobru dans les comptes du CPAS tout en sachant que des déclarations de créance ont été émises vis-à-vis de la Ville, notamment concernant ce que vous avez évoqué – à titre de créance –, soit un montant de 1,387 million d'euros.

De heer Vanden Borre.- Ik ben het fundamenteel niet eens met een aantal zaken die u zegt, maar goed, dat is natuurlijk een politiek meningsverschil. Maar het gaat verder dan enkel politiek. Het gaat echt over goed bestuur. U

zegt: er is een deficit sinds 2020. Nee, meneer de voorzitter. We weten dat, want er zijn persartikels over verschenen; over dat er in 2018 ook reeds een tekort was opgestapeld doorheen de jaren, dat was opgelopen tot meer dan twee miljoen euro. Dus eigenlijk kunnen we ons vragen stellen over Renobru sinds de oprichting ervan en hoe het organisaties beheert sindsdien. En eigenlijk is het niet meer dan een opstapeling van verliezen en wanbeheer.

U zegt: het economische model is niet werkbaar. Ook hier ben ik het niet met u eens, meneer de voorzitter. Ik denk dat er andere organisaties zijn met een gelijkaardig model die wél behoorlijk werken. Ik ken bijvoorbeeld aan Nederlandstalige kant de vzw FIX. Dat is ook een organisatie die tot doelstelling heeft om mensen op te leiden, om renovaties uit te voeren en zij slagen er dus wél in om die twee doelstellingen te verwezenlijken. Om mensen op te leiden, mensen met minder kansen op de arbeidsmarkt, op de reguliere arbeidsmarkt die dus wel op die manier geschoold zijn in allerhande renovatietechnieken, bouwtechnieken.

En ten tweede: ze slagen daarin om dat op een economisch verantwoorde manier te doen. Het kan dus wel! Maar Renobru is daar sinds de oprichting nooit in geslaagd en dit is gewoon een kwestie van wanbeheer. En ik vind het erg om vast te stellen dat dat jarenlang heeft kunnen duren en dat we opnieuw nu, dat is mijn laatste vaststelling, drie miljoen euro moeten slikken als verlies bij het OCMW. Drie miljoen euro moet de belastingbetaler ophoesten voor deze organisatie.

Point 35 - Punt 35

M. Weytsman.- Je serai bref. Il est à nouveau question de taxes communales, spécifiquement pour les discothèques, night clubs, boîtes de nuit et les bars-

dancings. Avant d'intervenir, est-ce que M. le Bourgmestre pourrait présenter le point – pour être certain qu'on parle bien de la même chose ?

Pourquoi est-ce que ce point repasse aujourd'hui ? Est-ce que c'est le même que celui...

M. le Bourgmestre.- Parce qu'on abroge la taxe en question. On l'avait votée avec l'ensemble des taxes et aujourd'hui nous l'abrogeons. Elle a déjà été abrogée dans le budget, mais aujourd'hui c'est le règlement stipulant cette abrogation.

M. Weytsman.- Très bien. Je me permets donc d'intervenir. Cette taxe avait déjà été votée et mise à zéro il y a de cela trois mois ?

M. le Bourgmestre.- C'est bien ça.

M. Weytsman.- Pouvez-vous juste nous rappeler dans quel contexte cette taxe-ci en particulier... Évidemment, vous comprendrez bien que les libéraux se réjouissent de cette décision. Je crois que taxe après taxe, d'ailleurs, on ne les vote jamais, ou plus pour le moment, parce qu'il y a quand même une belle augmentation sous cette législature, ne fut-ce qu'avec le mécanisme d'indexation.

On est en désaccord à ce sujet. Je trouve que l'augmentation est un peu déraisonnable par rapport à celle des taxes sur le bureau. Je n'en reviens toujours pas de cette augmentation, d'avoir quintuplé les recettes liées aux occupations temporaires de voirie. Donc, même si cette taxe, de mémoire, ne représente que 50.000 € de recettes, c'est une taxe qui, à mon avis, était complètement inutile et peut-être qu'elle coûtait davantage qu'elle ne promettait de recettes – en termes de perception, d'occupation des contrôleurs et des gens

qui suivent, etc. – mais est-ce que vous pouvez juste nous rappeler le contexte et les raisons pour lesquelles vous avez souhaité l’abroger ?

De heer Vanden Borre.- Ik ben verheugd dat we dit nu eindelijk stemmen vanuit de meerderheid en de oppositie, want uiteraard zou die het ook goedkeuren. Want ik vraag dit eigenlijk al lang. Ik denk dat dit een van mijn eerste tussenkomsten was van de Gemeenteraad eind 2018, bij de eerste stemming van de begroting. Dat was toen voor het jaar 2019. En ik denk dat een van mijn eerste punten die ik toen heb gemaakt was: waarom hebben wij in godsnaam een dansbelasting hier in Brussel? En toen klonk nog dit geluid vanuit de meerderheid, vanuit de Burgemeester: het is nodig, het is zeker een absolute meerwaarde etc. etc. Maar goed, ik ben blij dat we nu toch bijna vijf jaar verder een ander geluid horen.

Dat we nu eindelijk die belasting afschaffen, want ik denk absoluut dat onze horeca en alle etablissementen – dus vooral danscafés, maar ook andere zaken die jarenlang die belasting hebben moeten betalen – blij zullen zijn dat een pestbelasting wegvalt. Goed. Ik vraag mij nu alleen af, meneer de Burgemeester: zal er nog een soort van communicatie komen richting de cafés en de zaken die deze belasting jarenlang hebben moeten betalen over de redenering achter deze beslissing? Of volstaat dit... Beschouwt u hierbij het punt als afgehandeld? Dat is één.

En een tweede element – ja, meneer Weytsman verwijst er ook naar: ik en andere collega’s hebben ook al de afschaffing van andere belastingen gevraagd die volgens mij weinig opbrengen voor de Stad, maar die veel overlast veroorzaken voor de mensen die getroffen zijn.

Dus ik vraag mij af: zal er nog een analyse gebeuren van andere belastingen over de effectieve meerwaarde hiervan of blijft het bij het afschaffen van deze

belasting?

M. le Bourgmestre.- C'est une taxe qui a été créée dans les années 1950, je pense, ou quelque chose comme ça. Je n'ai pas grand-chose à rajouter.

L'opposition a résumé parfaitement pourquoi on l'abrogeait donc tant mieux s'il y a unanimité sur cette taxe.

Et pour faire gagner du temps à tout le monde, on la supprime notamment pour les raisons qu'a exprimées M. Weytsman. C'est en effet une taxe qui était devenue complètement inutile – et, à mon avis, anachronique.

M. Weytsman.- Je voudrais, on soutiendra évidemment, mais juste encourager le Collège à faire un exercice taxe par taxe et vérifier si effectivement... à faire aussi un exercice de proportionnalité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a des commerçants qui payent beaucoup plus qu'il y a quatre ou cinq ans. Et des restaurateurs qui doivent payer davantage aussi. Il y a toute une série d'acteurs économiques et des bureaux. Certains indépendants qui travaillent dans des bureaux ont vu leurs taxes augmenter substantiellement cette année-ci et des entrepreneurs qui doivent payer des taxes en plus.

Vous vous souvenez, j'avais demandé une exonération pour celles et ceux qui rénovent et isolent leurs façades lorsqu'ils doivent payer des taxes liées à l'occupation temporaire de la voirie. C'est quand même totalement absurde : on vote un plan climat, on encourage tout le monde à mieux isoler son appartement, son immeuble et en même temps, on augmente la taxe lorsqu'on est obligé de mettre des échafaudages pour mieux isoler son bâtiment !
Donc, je trouve que le Collège doit quand même être cohérent. Examiner taxe par taxe et s'assurer que certains acteurs ne soient pas exposés à une augmentation substantielle du nombre de taxes tandis que d'autres verraient en

tout cas cette taxe diminuer.

Et pour ma part, le MR soutiendra évidemment cette abrogation dans la mesure où elle suit tout à fait notre programme, mais je souhaiterais que vous alliez un peu plus loin et examiniez d'autres taxes également.

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u wel. Ik ben het eens met mijn collega Weytsman. Voor belastingen hebben je zoiets als een Pareto-optimum. Als je belastingen te hoog zet, dan zal dat natuurlijk het gevolg hebben dat minder mensen dat gedrag zullen stellen. Dat kan soms een indirecte doelstelling zijn van een belasting, maar het kan ook natuurlijk zorgen voor minder inkomsten voor de Stad.

Deze beslissing juich ik dus toe, ik zal ze mee goedkeuren, maar ik vrees dat de Stad met andere belastingen een aantal zo'n grote verhogingen heeft gedaan dat het eigenlijk zal leiden tot minder inkomsten voor de Stad. Misschien niet op één of twee jaar tijd maar misschien wel op vijf jaar of langere termijn. Ik denk bijvoorbeeld aan bureaubelastingen, tweede verblijven en dergelijke meer. Ik hoor heel veel signalen van mensen die de nieuwe belasting of verhoogde belasting van de Stad Brussel zien als een extra signaal om Brussel te verlaten.

Maar goed, dat is een ander debat. Ik wil nogmaals de Burgemeester bedanken voor deze beslissing, het College bedanken. Ik denk dat het een goede zaak is dat we dit vandaag beslissen en dat we de cafés hiermee, al is het maar een klein beetje, steunen in deze stad.

Vote(s)

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la modification budgétaire numéro 3 pour l'exercice 2022 du CPAS.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Adoptée, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 40 - Punt 40

M. Bauwens.- Concernant ce marché portant sur l'enlèvement, le traitement et le recyclage de déchets pendant deux ans, il n'y a en fait pas beaucoup plus d'informations dans le dossier, monsieur Hellings. On soutient évidemment chaque investissement dans la propreté publique, mais est-ce que vous pouvez juste expliquer pourquoi il y a une dépense supplémentaire et qui va en bénéficier ? Est-ce que c'est aussi, de nouveau, pour une firme extérieure ? Bref, j'aimerais des précisions pour mieux comprendre ce qu'il en est.

M. Hellings, échevin.- Merci pour votre question, monsieur Bauwens. Vous allez être content, c'est une dépense destinée à Bruxelles Propreté (ABP) et ses nombreux agents, puisqu'il s'agit d'un contrat commercial pour lequel celle-ci a répondu et qui porte sur le traitement des déchets dans leur globalité : soit ceux de nos crèches, infrastructures sportives et écoles, pour l'essentiel.

Aujourd'hui, le fait est que nous sommes exposés à une dépense supplémentaire parce que l'augmentation du coût du traitement des déchets est une réalité avec l'indexation et autres, et c'est donc l'ABP qui va être payée pour traiter les déchets internes à la Ville.

Parallèlement, nous travaillons avec Mme Jellab à la diminution de la quantité de déchets. Ça veut dire que le montant indiqué dans le dossier est une estimation et que nous faisons tout pour éviter qu'une quantité importante de déchets, produits essentiellement par les écoles ou les crèches, n'aille à l'incinérateur, et donc ni dans les conteneurs, ni dans les camions-poubelles de l'ABP.

Une étude a été menée dans ce but et nous avons maintenant une vue exacte sur ce qui est produit par les bâtiments communaux. Nous allons évidemment, avec le projet de « mésocompost » qui est aussi à l'ordre du jour de notre Conseil communal – subsidié par Bruxelles Environnement –, essayer de faire en sorte de traiter nous-mêmes les déchets dans un compost qui, au-delà des déchets verts déjà traités aujourd'hui par compostage à Neder-over-Heembeek, accueillera en outre les restes de cuisine, par exemple, qui sont produits massivement par les écoles, via les Cuisines bruxelloises.

Donc, nous travaillons dans ce sens et j'en profite pour annoncer à l'ensemble des conseillers que nous avons en tout huit points à l'ordre du jour de cette séance en lien direct avec le plan climat. Soit les points 6, 7, 8, 12, 13, 40, 42 et 45, qui portent sur la mise en œuvre du plan climat qu'on a voté en fin d'année dernière.

M. Bauwens.- Merci, monsieur Hellings. J'aime bien quand vous contentez le PTB en investissant dans un service public. C'est vraiment chouette !

M. Hellings, échevin.- C'est parfait. On n'a pas besoin du PTB pour le faire, mais tant mieux si ça vous satisfait.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 9 - Punt 9

M. Weytsman.- Je vous remercie, madame la Présidente. À propos de la convention entre la Ville de Bruxelles et Transition Insertion, je voudrais souhaiterais quelques engagements de la part de la Ville de Bruxelles en la matière parce que, en fait, je trouve ce qu'on nous propose un peu facile. Il s'agit de conventions entre certaines écoles, des personnes en situation de handicap et des entreprises.

Donc, la Ville va encourager les entreprises à recourir à des stagiaires qui sont en situation de handicap, ce qui est évidemment une très bonne chose. Vous savez que mon groupe a déposé une stratégie, ici comme au parlement régional bruxellois : c'est une priorité très claire pour le MR.

Mais je voudrais quand même rappeler que dans ce pays, et dans cette Région, il y a des législations. Notamment une ordonnance qui impose très clairement – et qui malheureusement ne trouve pas d'application ici, à la Ville de Bruxelles – de réserver **dans le secteur public** jusqu'à 2,5 % d'emplois à des personnes en situation de handicap. L'accord de majorité précédent fixait d'ailleurs un objectif de 3 %.

Aujourd'hui, on est pourtant loin de cet objectif au sein de la Ville de Bruxelles. Alors encourager des entreprises, c'est une excellente chose mais montrer

l'exemple est quand même beaucoup mieux. Non seulement on ne respecte pas l'ordonnance régionale ni nos engagements en termes de « handi-plan », ni même votre propre accord de majorité, mais vous voulez encourager des tiers à faire mieux que la Ville.

Je trouve que la Ville doit montrer l'exemple. On peut très bien encourager, mais elle se doit d'être exemplaire. Donc, je rappelle cet objectif de 3 % et que la Ville est en deçà.

Mme Hariche, échevine.- Je crois qu'il y a maldonne, monsieur Weytsman : en réalité, ce que vous venez de citer comme objectif, c'est celui que s'assigne Transition Insertion. C'est un petit peu plus bas dans le rapport que vous retrouverez ce à quoi s'engage la Ville, c'est-à-dire, après analyse avec l'association, à prendre en stage des jeunes qui sont issus de l'enseignement spécialisé en vue, évidemment, de les recruter ensuite s'il y a des postes disponibles.

Donc, en gros, c'est cela dont il s'agit. Quand vous disiez que c'était « inciter les employeurs à », ce n'est pas nous qui nous engageons à ça, c'est Transition Insertion.

M. Weytsman.- Donc, vous proposez une convention – comme s'il en fallait une – qui engage la Ville à procéder à des actions de sensibilisation et d'information à l'intention des départements. C'est très bien : collecter, transmettre les offres de stages, fournir le soutien et les informations ad hoc aux services de la Ville accueillant des stagiaires... tout ça, c'est très bien. Mais vous ne respectez pas l'ordonnance, puisque nous sommes largement en deçà des objectifs. C'est parce que cette ordonnance – et j'ai déposé des textes au Parlement régional bruxellois – n'est pas contraignante. C'est parce qu'elle

ne sanctionne malheureusement pas les communes que nous en sommes dans cette situation-là.

Plus que des conventions, je pense que nous devons, le plus rapidement possible, procéder à ces engagements, au moins pour appliquer non seulement les objectifs que se sont fixé la plupart des pays du monde aux Nations Unies, mais aussi l'ordonnance régionale bruxelloise et, par ailleurs, votre propre accord de majorité que vous ne respectez pas non plus.

Mme Hariche, échevine.- Monsieur Weytsman, vous venez de faire une déclaration qui est en partie exacte, puisqu'effectivement, nous ne parvenons pas à atteindre l'objectif qu'on s'est assigné en termes de pourcentage. Il y a deux raisons à cela :

Premièrement, il est extrêmement difficile de trouver des personnes qui sont prêtes à travailler à la Ville de Bruxelles et correspondent aux postes disponibles.

Et la deuxième raison est que nous employons bien des personnes qui sont en situation de handicap, mais qui ne désirent pas le déclarer et ne sont donc pas reprises dans nos statistiques.

M. Weytsman.- Je vous invite alors à discuter avec d'autres communes qui, elles, parviennent en tout cas à atteindre ces objectifs.

Points 10 et 11 - Punten 10 en 11

M. Bauwens.- Concernant le plan d'action 2022-2023 en matière d'accueil extrascolaire – ces deux points portant un peu sur le même sujet – c'est juste pour information, si j'ai bien compris. Donc en fait, on ne les vote pas, c'est

communiqué à titre d'information ?

Deuxièmement, est-ce que les pièces annexes incluent aussi une explication ?

Par exemple, on parle d'accueil « temps libre » dans les écoles de Bruxelles.

J'ai un peu regardé, mais est-ce que vous pourriez expliciter des choses comme les temps de midi, etc. ? C'est une matière qui m'intéresse particulièrement.

À moins de dire que ce n'est pas le sujet du jour et qu'il faudrait plutôt en débattre à un autre moment – de serait aussi une réponse possible, d'ailleurs.

Mme Hariche, échevine.- Le point qui est inscrit ici n'est pas soumis à débat. Il s'agit, en fait, du rapport de la commission communale de l'accueil et des activités qu'elle a couvertes dans le cadre du temps libre des enfants. L'objectif est évidemment d'amener chacune des structures – pas seulement les écoles, il y a aussi des associations qui sont concernées –, chacun des acteurs dans le monde de l'accueil des enfants à viser de la qualité. 1) En termes de personnel, en veillant évidemment à ce que les personnes aient des formations adéquates pour pouvoir encadrer les enfants.

2) De la qualité supplémentaire aussi en termes de lieux d'accueil. Avec des lieux adaptés aux activités et à l'âge des enfants, et bien sûr un équipement adéquat.

3) Il faut surtout un projet pédagogique. Chaque lieu d'accueil doit viser un objectif pédagogique et se donner les moyens de l'atteindre.

Moyennant cela, il est possible d'obtenir des subventions au prorata du nombre d'enfants accueillis. Ce sont des subventions qui sont octroyées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Je vous en prie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

Dossiers van dhr. schepen El Ktibi

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van dhr. schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

Point 14 - Punt 14

M. Weytsman.- Excusez-moi, je voulais relever certains passages de la charte culturelle d'égalité des genres de la Ville de Bruxelles, mais mon ordinateur est bloqué. Donc, je vais faire ça de mémoire.

En fait, Madame Houba, la charte que vous proposez aborde l'importante question de l'égalité entre hommes et femmes au sein de la culture, et aussi des minorités de genre. Je lis d'ailleurs que dans le secteur culturel, les femmes et les minorités de genre sont non seulement sous-représentées dans les postes de direction, mais aussi dans les instances de la Ville. Je pense que cette question est fondamentale et que vous mettez le doigt sur quelque chose de vraiment important – j'y reviendrai. Malheureusement, vous ne proposez rien de concret, mais en tout cas, il y a déjà quelque chose de symbolique. Je pense à ces femmes qui sont d'excellentes comédiennes et qui se retrouvent parfois avec des rôles stéréotypés. Et il y a aussi dans le milieu de la culture des jobs qui sont bien trop stéréotypés. C'est fondamental.

Par contre, je ne comprends pas pourquoi vous n'abordez pas cette question globale sous l'égalité des chances de façon générale. Pourquoi uniquement se concentrer sur l'égalité hommes-femmes – en soi, c'est vraiment très important – et sur la minorité de genre ? Dans le secteur de la culture, il y a aussi toute une série de discriminations liées aux personnes en situation de handicap. Il y a des discriminations liées à l'origine des personnes aussi.

J'aurais préféré qu'on aborde cette question importante sous l'angle de l'égalité des chances.

Je reviens là-dessus parce qu'ici, on est dans un texte symbolique, mais je veux

en tout cas comprendre ce qui est proposé. Vous nous dites que les lieux culturels bruxellois, qui ont d'ailleurs participé à une conférence de presse, et se sont retrouvés – un peu malgré eux, madame l'échevine – à devoir signer cette charte devant des journalistes.

Cinq axes sont à considérer :

1. Le recrutement. En veillant à un recrutement inclusif, transparent, respectant la diversité et axé sur les compétences des candidats/candidates.

Est-ce que vous estimez qu'aujourd'hui, au sein de ces opérateurs, le recrutement n'était pas suffisamment inclusif ? Est-ce que vous pouvez peut-être expliquer exactement ce qui va être fait dans le futur ?

2. Les conditions de travail. En promouvant, autant que possible, une organisation du travail qui soit concertée, participative et souple en fonction des spécificités des équipes de travail.

Excusez-moi, mais j'ai rencontré et discuté avec quelques opérateurs qui avaient l'impression – en tout cas parmi ceux du premier cercle de la Ville de Bruxelles – de déjà correspondre à ces critères.

3. La programmation. En développant au sein des équipes concernées des outils de réflexion et les différentes manières de favoriser plus d'égalité et de diversité dans les programmes artistiques.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, il n'y a aucun problème, mais je regrette juste le mot « diversité » qui n'est abordé ici que sous l'angle hommes-femmes et minorités de genre. Alors que je pense, comme vous l'avez compris, qu'on aurait dû être bien plus ambitieux et ne pas laisser, notamment, la question des personnes qui doivent lutter aussi dans certains secteurs contre le racisme ou l'antisémitisme.

Premièrement, sur le fond même, vous mettez le point sur quelque chose d'intéressant, mais en laissant tout le reste de côté. Pourquoi ?

Ensuite, sur la forme, je suis un peu critique. C'est quelque chose qui est purement symbolique pour le moment. Et sauf erreur de ma part, madame l'échevine, à part le fait d'avoir un peu forcé la main aux opérateurs en les faisant signer devant la presse, il n'y a là rien de contraignant : pas de plan d'action, ni de budget, ni apparemment de personnel dédié au suivi de ces actions – mais vous allez nous le dire, je crois que ce serait important.

Donc, concrètement, comment aidez-vous les opérateurs à mettre cela en place – pour autant qu'ils ne le faisaient pas déjà préalablement ?

Je vous remercie.

Mme Houba, échevine.- Merci, monsieur Weytsman, pour cette question qui me permet de revenir sur ce dossier très important, porté de près avec ma collègue Mutyebele et le service de l'égalité des chances.

Pour essayer de vous répondre très rapidement, au niveau du constat, la culture est un secteur qui, tout en se voulant progressiste, est aussi malgré lui l'héritier d'inégalités dans la société et de stéréotypes de genre – puisque c'est la question qui nous occupe aujourd'hui.

L'idée, ici, est d'accompagner les lieux culturels face à ce constat en vue de changer, d'améliorer la situation. Bien sûr, on ne part pas de d'une page vierge puisque que nos lieux travaillent déjà activement sur cette question. Ceci dit, je pense qu'on peut faire encore mieux.

Donc oui, il y a des problèmes dans le secteur culturel en termes d'égalité et de diversité. Cette charte 'est le résultat de plusieurs mois de collaboration avec

des groupes de travail qui ont d'abord été organisés entre théâtres, entre centres culturels et entre musées, pour pouvoir bien mesurer la spécificité de chaque domaine.

Tout ce travail a été accompagné par l'Université libre de Bruxelles (ULB), en lien avec la structure de recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité (STRIGES), ou son master en études de genre. Il s'agit donc évidemment d'experts en la matière, puisque s'agissant de questions très techniques, comme les concepts de genres, d'intersectionnalité, on voulait que ce soit cadré de la meilleure manière possible.

Donc, il y a eu des mois de travail, à partir de mars 2022. Ce texte a été coconstruit, à la fois avec l'ULB et nos différents lieux culturels. Ils n'ont donc absolument pas découvert le texte puisqu'ils l'ont bien reçu. D'abord, pour y avoir travaillé, et puis la version finale leur avait été livrée à l'avance.

Le programme de la journée était aussi bien clair pour tout le monde, y compris le fait qu'on allait valider ensemble cette charte et l'acter.

Et par rapport à ce texte que vous prétendez « symbolique », qui n'impliquerait rien de concret, vous avez très mal vu et très mal lu. En fait, depuis mon entrée en fonction, en 2018, je continue un travail qui a déjà été porté par mon parti depuis de très nombreuses années.

J'aimerais d'ailleurs faire une petite parenthèse : on célèbre aujourd'hui en Belgique les 20 ans de la loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe. Mon parti avait massivement voté en faveur de cette loi, ainsi que d'autres partis majoritairement progressistes. Il n'en va pas de même pour le MR, donc, ses leçons en termes de...

M. Weytsman.- Mais si, absolument. Vous êtes mal renseignée. C'est même un gouvernement MR qui a permis le vote au parlement.

Mme Houba, échevine.- Merci aussi de ne pas m'interrompre, dans le respect de la parole qui m'est attribuée.

M. Weytsman.- D'accord, mais je rectifie simplement le fait.

Mme Houba, échevine.- Quoi qu'il en soit, à chacun ses valeurs et ses positionnements politiques, il n'y a pas de problème. Au PS, on sait très bien comment on se positionne sur ces valeurs – et pas seulement au PS, d'ailleurs. Et une petite parenthèse : par rapport à ce que vous avez mal vu, en fait, il y a déjà des changements en cours dans cette législature puisque, en tant qu'échevine de la culture, j'ai fait de cette question une priorité que nous portons avec l'ensemble du Collège.

Dois-je rappeler tous les changements qui ont déjà lieu au niveau du parcours Street Art, où davantage de femmes artistes ont eu l'occasion de s'exprimer sur nos murs ? Ou le Fame Festival que nous avons lancé et davantage de parités aussi au niveau des événements que nous organisons et subsidions ?

Vous avez également mal lu aussi, puisque cette charte est accompagnée d'outils de référence. Pour les outils qui n'existeraient pas encore, nous allons les développer ensemble avec ma collègue Mutyebele. L'idée, ici, c'est évidemment de faire l'état de la question, mais pour aller beaucoup plus loin. Donc, on va évidemment accompagner les acteurs dans cette évolution, avec s'il le faut un budget que nous dégagerons et des collaborations entre les services de la culture et de l'égalité des chances – que je remercie vraiment pour son appui et la collaboration en la matière.

Donc, vous regrettez que ce soit dans le cadre de l'égalité des chances. Ceci dit, on est bien d'accord qu'il y a évidemment des enjeux de discrimination bien

plus larges. Je voudrais donc recadrer cette charte d'égalité des genres (?) qui, en fait, s'intègre au plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes porté par ma Mme Mutyebele, qui coordonne l'action au niveau de tout le Collège. Ici, c'est mon engagement en tant qu'échevine de la culture pour contribuer à ce travail que nous portons ensemble.

Donc oui, ça n'englobe pas tout, il y a d'autres combats, et bien sûr qu'on y travaille aussi. Mais cette charte est un aboutissement, puisque c'est le résultat de plusieurs mois d'efforts, en collaboration avec nos lieux culturels. Mais ce n'est pas une fin en soi, puisque c'est aussi le début de tout un travail encore à venir.

M. Weytsman.- D'abord, on n'aborde pas toutes les questions. C'est tout l'inverse, Mme l'échevine ne nous a pas entendus. J'ai bien insisté sur le fait que j'aurais préféré que ce soit abordé sous l'angle de l'égalité « des chances », de tout le monde. Donc je déplore qu'on aborde uniquement la question des minorités de genres.

Je pense que d'autres formes de discrimination auraient aussi dû être prises en compte – mais je crois que vous le reconnaissez.

Deuxièmement, je ne lis pas trop mal, rassurez-vous. Dans votre plan, il n'y a pas de budget, ni d'actions. Et contrairement à ce que vous venez de dire, il n'y a pas un seul outil. Il y a seulement cette phrase : « Afin de faciliter son application, la charte est accompagnée d'un cahier d'outils. » Mais dans ce qu'on m'a envoyé, je ne trouve pas de cahier d'outils – il n'y a rien du tout.

Excusez-moi, madame l'échevine, mais le point est mis à l'ordre du jour, vous le présentez et puis vous dites que j'ai mal lu... Ici, vous avez l'occasion d'y répondre. Présentez-nous donc les outils, le budget, le facilitateur. Présentez-nous toutes celles et ceux qui vont effectivement accompagner ces opérateurs

dans le changement.

Vous comprenez que nous sommes volontaristes et regrettons que ce soit uniquement axé sur un point. Je pense qu'on aurait dû aussi aborder l'angle de la lutte contre le racisme, mais vous ne l'avez pas fait – c'est votre choix. Si vous dites par ailleurs qu'il y a des outils, expliquez lesquels. C'est l'occasion de nous les présenter.

Mme Houba, échevine.- Je peux vous renvoyer les documents. Vous dites qu'il n'y a pas d'outils, mais je lis pourtant ici le mot « outil », trois fois par page. Alors peut-être que vous n'avez pas reçu le bon texte, auquel cas je m'engage à ce qu'on vous l'envoie dans les plus brefs délais.

En effet, c'est important que vous puissiez être informé en toute transparence sur ce dossier.

Pour le reste, je pense avoir répondu.

M. Weytsman.- En fait non. Je n'ai pas compris, je n'ai pas reçu les documents – je peux prendre tout le monde ici à témoin. Vous allez appuyer sur le point 14 : il y a une charte d'égalité des genres qui est juste un document général, sur lequel il y a eu beaucoup de photos et des opérateurs qui ont dû signer devant des photographes. Puis il y a le point en Conseil, où il n'y a rien de tout ça. Donc, s'il comporte des outils, n'hésitez pas à l'envoyer à tous les conseillers. Ces outils sont-ils publiés ? Sont-ils présentés, disposent-ils de budgets ? Qui connaît l'existence de ces outils ? Les opérateurs avec lesquels j'ai travaillé ne connaissaient pas non plus leur existence.

Par ailleurs, j'ai une dernière question. J'en profite, puisque vous allez me répondre, si vous le souhaitez – c'est une question aussi fondamentale. J'ai oublié de demander combien a coûté la consultance pour mettre en place tout ce

processus ? En tout cas, il a été bien mené, je le dis d'emblée. Ça a été un processus d'écoute et je reconnais qu'il y a des choses intéressantes dans ce que vous présentez.

Mme Houba, échevine.- J'aimerais juste vous rappeler qu'il y a aussi des sections préparatoires au Conseil communal. Donc, n'hésitez pas à poser nous interroger aussi dans ce cadre-là. Si vous l'aviez fait, on aurait pu plus rapidement vous envoyer toutes ces informations.

M. Weytsman.- Madame, je suis au Conseil communal et c'est en Conseil que je pose des questions. Celle que je vous ai pose est bien politique. Je vous ai notamment interrogée sur le fond, sur l'ampleur, le suivi, le budget et les actions.

Je ne vois pas plus politique que ça, madame l'échevine, ni ce qu'on doit faire de plus.

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele

Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote(s)

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de M. Weytsman concernant l'évaluation du plan Good Move

Pentagone

M. Weytsman.- Comme indiqué dans le titre, le but est ici d'évaluer une politique qui reste particulièrement problématique dans le centre-ville. On a toutes et tous des contacts avec des habitants, commerçants et entreprises qui, aujourd'hui encore, sont exposés à des difficultés comme des détours complètement inutiles, des embouteillages qui restent problématiques sur certains axes et des personnes qui n'arrivent pas à sortir facilement de chez elles avec leur voiture. Donc, il y a toujours énormément de problèmes.

Premièrement, toujours sous l'angle des habitants, entreprises et commerçants, combien avez-vous reçu de courriels de plaintes depuis le début, monsieur l'échevin ? Beaucoup de personnes me disent que vous n'avez pas l'occasion de leur répondre. Est-ce que vous pouvez quand même fournir quelques chiffres à cet égard ?

Le fait est que j'ai eu vent de centaines de plaintes. Peut-on au moins envisager un processus pour répondre à ces gens, pour pouvoir les rencontrer ?

Deuxièmement, monsieur l'échevin, certains riverains demandent toujours s'ils peuvent avoir des dérogations, s'ils peuvent obtenir leur carte pour rentrer dans leur parking malgré des bornes auxquelles ils n'ont toujours pas accès, effectivement, comment se fait-il qu'aujourd'hui, six mois après la mise en œuvre du plan, ces personnes n'ont-elles toujours pas accès à leur parking ? Pourquoi n'ont-elles toujours pas reçu de carte ou de badge pour pouvoir

circuler dans leur quartier ?

D'autre part, en considérant la situation quartier par quartier, certains ont déjà subis des corrections importantes et je ne reviendrai donc pas là-dessus, mais d'autres connaissent toujours énormément de difficultés. C'est en particulier le cas dans les Marolles, où je vous ai demandé à plusieurs reprises si on pouvait examiner une possible réouverture qui permettrait de désengorger les Marolles, de même que le quartier Saint-Jacques, J'ai notamment suggéré qu'on rouvre l'axe « Chapelle-Marolles-Sablon » comme je l'appelle. C'est quelque chose d'important.

Est-ce que vous avez examiné cette possibilité ? Lors du dernier débat que nous avons eu à ce sujet, il y a plus de deux mois, je vous disais à quel point le carrefour Sablon-Régent était problématique. Vous me disiez alors avoir trouvé une solution pour fluidifier davantage ce carrefour. Or il me semble pour ma part qu'une telle solution n'a toujours pas été mise en place.

Est-ce que vous avez changé d'avis ?

Je vais résumer car le temps file :

- Sablon, Dansaert, la problématique est toujours connue.
- Marais : vous avez déjà reçu ma question et aurez plus de temps que moi pour me répondre.
- Anneessens : le quartier souffre toujours. Aujourd'hui, il y a encore des gens qui ne peuvent pas sortir de leur garage. C'est complètement aberrant !

Et au niveau des livraisons, le problème est double, madame l'échevine : il y a encore aujourd'hui des commerçants qui n'ont pas de dérogation et vous n'avez toujours pas défini correctement ce qu'était qu'un livreur, donc dans quel cas un livreur pouvait bénéficier d'une dérogation ou non ?

Ensuite, j'en profite pour revenir sur la question des caméras ANPR : certaines fonctionnent, mais pas toutes. Or on n'a aucune information sur l'agenda ou le timing de leur mise en application. En l'annonçant, vous avez fait peur à des livreurs qui ne savent pas s'ils vont être verbalisés ou pas.

Est-ce que vous pouvez nous répondre sur ces questions-là, également ?

Enfin, sur la petite ceinture, je vous ai dit depuis le début que c'était très problématique de lancer ce projet pendant les travaux du tunnel Trône. Et aujourd'hui, on va être exposé aux travaux du tunnel Arts-Loi.

Avez-vous des informations par rapport à ces travaux ? Est-ce que vous disposez aussi de simulations qui, malheureusement, tendent à montrer qu'il va de nouveau y avoir plus d'embouteillages demain qu'aujourd'hui sur la petite ceinture ?

Je vous remercie.

M. Dhondt, échevin.- Merci beaucoup, madame la Présidente. Et merci, monsieur Weytsman, pour votre interpellation et vos questions. Je répondrai volontiers à toutes vos questions, même si nous avons déjà pu les aborder en section avec vos collègues Coomans et Wauters – section d'ailleurs spécifiquement organisée à votre demande, mais où vous étiez malheureusement peu présent malgré vos nombreuses interventions ici, en séance publique.

En ce qui concerne ce dossier plus spécifique, je dois aussi avouer que malgré toutes vos déclarations en Conseil communal et dans la presse, je ne comprends pas votre position... On est plus proche d'une girouette que d'un positionnement politique : initialement, vous demandiez un report de la mise en œuvre du plan, puis vous avez demandé un moratoire sur le projet de maille.

Vous avez finalement soutenu les dérogations pour les fournisseurs avant de demander des adaptations au plan, mais plus de moratoire... Ah ! j'ai failli oublier que vous aviez également exigé un référendum, et maintenant vous voudriez qu'on avance sur les aménagements liés aux décisions prises par rapport à ce schéma de circulation.

Donc, j'ai du mal à comprendre la position du MR, monsieur Weytsman... Pourtant, votre président est venu et lui était très clair. Oui, vous avez bien entendu : lors des réceptions de Nouvel An, ce dernier a explicité une position très claire sur le plan Good Move : « Moi, j'ai un chemin pour ce plan, celui de la poubelle ! »

Comme ça, la position est maintenant beaucoup plus claire : le MR veut balancer Good Move aux oubliettes !

Cela étant, la position du Collège, de l'actuelle majorité, est très claire également : nous voulons une ville accessible à toutes et tous, une ville où on respire mieux et où tout le monde est en sécurité, qu'on soit piéton, cycliste, usager des transports en commun, automobiliste ou personne à mobilité réduite (PMR). Nous avons mis le plan en œuvre le 16 août dernier et avons reçu beaucoup de retours depuis lors.

Nous avons organisé énormément de rencontres, répondu aux mails, aux appels téléphoniques des riverains, eu des échanges bilatéraux avec ces derniers. Nous avons consulté des associations de commerçants, tenu des réunions de quartier. Nous avons étudié, discuté et mis en place certaines adaptations conformément aux remarques des riverains et commerçants et nous accompagnons toutes celles et ceux qui en ont besoin.

Nous avons une vision claire et une méthode qui fonctionne – les résultats parlent d'eux-mêmes. Notre plus grand événement de l'année, dans

l'hypercentre de Bruxelles, monsieur Weytsman – je veux parler des Plaisirs d'hiver –, a pu accueillir plus de visiteurs que jamais. On parle ici de 3,6 millions de visiteurs, soit une augmentation de 15 % de visiteurs issus de Wallonie et de Flandre et qui sont venus à Bruxelles autrement qu'en voiture, comme le démontrent les chiffres de la SNCB et autres études de terrain. La conclusion est claire et nette : cette année, nous avons réussi à attirer plus de visiteurs et expérimenté moins de problèmes de mobilité.

Alors oui, monsieur Weytsman, il y a encore des embouteillages. Tant que votre parti n'arrêtera pas de subventionner les embouteillages, de bloquer toute évolution sur la « voiture-salaire » et tant qu'on n'arrêtera pas d'obliger les gens à se déplacer en voiture, il y aura malheureusement toujours des embouteillages...

Mais malgré ces bouchons, nous pouvons constater que les retours positifs s'accumulent. De nombreux riverains et visiteurs sont très contents de pouvoir profiter d'une ville avec moins de bruit et plus de place pour se déplacer à pied ou à vélo, avec ou sans enfants.

Et oui, nous voulons également créer de l'espace, récupérer des espaces publics de qualité. Et même les statistiques nous donnent raison : les embouteillages ont diminué. Bruxelles n'est plus la troisième ville la plus embouteillée du monde : nous avons reculé à la 17^e place dans un classement où nous avons l'ambition de ne plus y figurer.

Et nous allons effectivement continuer à analyser tous ces chiffres plus en détail, comme nous avons monitoré depuis cinq mois et demi la mise en œuvre de ce plan avec les différents services techniques de la Ville et de la Région.

Je rappelle qu'une liaison entre le haut et le bas de la ville existe toujours via la place du Grand Sablon, rue du Lombard, rue des Riches-Clares. Aucune zone

de livraison n'a été supprimée – au contraire, nous en avons créé de nouvelles ! Notre plan a bel et bien créé beaucoup de nouveaux espaces publics et cela offre beaucoup d'opportunités pour embellir le centre-ville et le rendre encore plus attrayant pour habiter, travailler ou encore venir le visiter.

Cette politique fonctionne, comme nous avons déjà pu l'expliquer de nombreuses fois. Le cas de la firme Total qui va s'installer sur le piétement est d'ailleurs très symbolique à cet égard. Mais j'entends encore d'autres entreprises qui elles aussi prévoient de s'installer dans le centre-ville. Et je passe les nombreux investissements comme **The Dome (?)** ou **Brouck'R (?)** qui soulignent l'importance du choix fait par ce Collège.

Dès lors, monsieur Weytsman, est-ce que tous ses projets d'amélioration de l'espace public devraient eux aussi être jetés à la poubelle, comme l'exige votre président de parti ? Le réaménagement du square Marguerite Duras, du boulevard Adolphe Max, de la place Sainte-Catherine, la place Royale, l'avenue de Stalingrad et les abords de Brucity sont autant de projets où nous avons ensemble, avec le bourgmestre et ma collègue Persoons, pu rehausser la qualité de l'espace public grâce au changement de la mobilité.

Doit-on vraiment mettre tout ça à la poubelle ou plutôt continuer à investir, à rendre plus attrayant le centre-ville ? Ou, tant que vous y êtes, est-ce qu'on ne devrait pas alors faire repasser les voitures, camions et autobus sur le piétonnier, comme c'était le cas sous la législature précédente, entre la rue des Teinturiers et la place Fontainas - ou carrément place De Brouckère ?

En effet, cette majorité a choisi d'investir dans notre espace public. Nous utilisons la mobilité comme un moyen pour créer des espaces publics de qualité pour tous et pour recréer une ville avec un air de meilleure qualité. Et c'est ce retour-là que nous, dans cette majorité, recevons de plus en plus de la part des

riverains et visiteurs, et d'entreprises également.

Les Plaisirs d'hiver, je le répète, ont drainé plus de visiteurs de Flandre et de Wallonie que les éditions précédentes, avant 2019. Est-ce que cela veut dire que tout est parfait, que notre travail est accompli ? Pas du tout ! Vous allez voir qu'ensemble, avec mes collègues, le bourgmestre et M. Maingain, nous continuons à mettre en œuvre nos projets pour que Bruxelles continue à attirer des habitants, des chalands, des employés et des entreprises.

M. Weytsman.- En fait, c'est vraiment difficile, madame la Présidente... J'ai envoyé cette question, il y a maintenant trois semaines et on aurait sans doute pu en faire une interpellation parce que je n'ai eu que deux minutes pour intervenir sur un sujet important. Et l'échevin a un peu débordé aussi, mais je vais essayer de lui répondre. M. Dhondt nous montre un peu comme une caricature de lui-même et il n'hésite pas caricaturer les autres – mais peu importe. D'abord, je vous réponds quand même parce que c'est très inélégant, ce que vous dites. Vous le faites régulièrement, mais bon... Allez revoir ce que vous avez dit, monsieur l'échevin : vous vous étiez engagé ici même à nous contacter en vue de trouver une heure qui nous convienne pour la section réunie – point ! Mais vous n'avez pas envoyé d'invitation et donc pas tenu de section réunie sur cette question précise – je viens d'en parler avec mon collègue qui le confirme : vous n'avez pas fait ce à quoi vous vous étiez engagé.

Mais peu importe... De toute façon, j'avais déjà introduit ma question et vous le saviez. Donc, ne faites pas comme si je ne participais pas aux réunions ! Si vous aviez fixé une heure... Mais on n'était pas là parce que vous n'avez pas fait ce que vous deviez faire, soit nous contacter. Alors est-ce vrai ou non ? Vous deviez nous contacter pour fixer une réunion précisément sur cette question de Good Move...

M. Dhondt, échevin.- Écoutez, si c'est bien la question, moi, j'ai en tout cas contacté votre collègue Wauters, parce qu'il est commerçant et que je comprends que c'est compliqué pour lui de trouver un moment...

M. Weytsman.- Mais moi-même, vous ne m'avez pas contacté – vous l'avez fait exprès, je vous connais !

M. Dhondt, échevin.- ... Et ensuite, pendant la section, il était clair que ce n'était plus une demande de fixer un autre rendez-vous... Mais je suis encore prêt à le faire.

M. Weytsman.- Bien sûr que si ! Je vous ai demandé il y a deux semaines, madame la Présidente en est témoin, si on pouvait refaire une réunion spécifique sur Good Move. Maintenant, si vous voulez que ça se fasse dans le cadre de votre section, pas de problème. Mais ce n'est pas ce qui a été convenu, premièrement.

Ensuite, notre position est assez simple – je ne comprends même pas comment vous la posez... Dans un premier temps, on vous a dit que ce n'était pas notre priorité, que c'était une erreur. On s'est abstenus, et j'ai dit d'emblée qu'on n'allait pas voter contre. On voulait juste voir l'évaluation de cette mesure. Ça a été une catastrophe, cette mise en œuvre, et c'est toujours une catastrophe ! Et puis j'ai déposé un texte qui exprimait très clairement notre position : une demande de moratoire. Nous demandions un moratoire, mais vous l'avez refusé. Alors, en tant que chef de groupe MR, j'essaie d'améliorer ce texte comme on a pu l'améliorer, comme on a pu faire des ouvertures du côté dans le quartier de la Senne, ou apporter des modifications à Anneessens.

Donc, on s'efforce d'améliorer la situation, le plan, on essaie de vous faire entendre raison mais vous ne répondez à aucune de mes questions. C'est ça qui est plus grave. Vous faites un show politique ? Cela ne me pose pas de problème ; la meilleure défense, c'est l'attaque.

Mais je repose ma question :

1. Vous avez reçu des centaines de demandes. Mes questions vous sont envoyées depuis trois semaines, alors essayez quand même d'y répondre : combien de demandes avez-vous reçues exactement ? À combien de demandes avez-vous effectivement répondu ? Pourquoi ne me répondez-vous pas là-dessus ?

2. Il reste des problèmes dans certains quartiers et j'ai admis d'emblée qu'il y a des quartiers où il y a jamais eu de problème. Mais il y en a aussi où il y a des problèmes depuis le début. Donc ne venez pas nous raconter des « salades » sur le nombre de personnes qui sont venues aux Plaisirs d'hiver ou les embouteillages liés au télétravail – d'ailleurs, cette statistique ne concerne pas le Pentagone en particulier. Vous pouvez dire ce que vous voulez, la ville de Bruxelles reste le centre et la capitale. Et c'est encore heureux qu'elle puisse garder de l'attractivité malgré toutes les bêtises que vous faites !

Ceci dit, il y a des habitants qui souffrent aujourd'hui, qui ont des difficultés. Et donc, pour ces habitants comme pour les commerces situés dans le centre-ville, je vous interroge très concrètement. Sur les Marolles, vous n'avez pas répondu. Sur les Sablons, vous l'avez fait, mais rien sur Dansaert ni sur le Marais. Ensuite, sur les problèmes d'accessibilité et de livraisons, je vous ai posé plusieurs fois la question. Quand on est commerçant ou livreur et qu'on appelle le numéro indiqué, il n'y a jamais de réponse claire – je le sais bien parce que je l'ai fait moi-même : j'ai fait cet exercice pour vérifier ce que me disaient les

commerçants.

Donc, qui sont les commerçants concernés ? Quand est-ce que les caméras ANPR vont vraiment fonctionner ? Quand pourront-elles servir à mettre des amendes ? Comment est-ce que vous faites pour encourager les corps de métiers à revenir dans le centre-ville ?

Tout ça, ce sont des questions que je vous pose, mais vous préférez faire le show de la politique au lieu de répondre... Je vous ai envoyé toutes ces questions il y a trois semaines, donc puis-je avoir, s'il vous plaît, de vraies réponses.

M. Dhondt, échevin.- Ici, monsieur Weytsman, nous faisons de la politique, oui, c'est vrai. Et quand votre président de parti dit : « Je suis toujours à Bruxelles car il m'a fallu 50 minutes pour faire 2,5 kilomètres... », ça, c'est du bashing ! C'est ce qu'a fait votre parti depuis le lancement et c'est justement cela qui fait mal à notre secteur horeca, comme l'expliquait cet après-midi encore dans *Le Soir* Ludivine de Magnanville de la Fédération Horeca Bruxelles : « Il aurait été bien plus efficace pour nos commerçants et nos petits indépendants de dire qu'il avait pu faire ses courses dans un des nombreux magasins de qualité du centre-ville, qu'il a pu acheter ses cadeaux dans une des nombreuses nouvelles bijouteries de la rue Dansaert, boire un café chez Mok ou chez Wide Awake, voire aller chercher quelques bières locales au Brussels Beer Project ou à la Brasserie surréaliste, qu'il a pu acheter du poisson chez Nordzee, de la viande chez Dierendonck, le boucher le plus renommé de Belgique ou encore qu'il a pu trouver de la tisane et des herbes de qualité chez Desmecht. Ou il pourrait recommander l'un ou l'autre de nos excellents nouveaux horeca, comme la Barge. »

C'est cela, Monsieur Weytsman...

(Commentaire de M.Mampaka.)

Mme la Présidente.- Vous n'avez pas la parole, monsieur Mampaka.

M. Dhondt, échevin.- ... En tant que Collège, nous voulons promouvoir Bruxelles, inviter les gens à venir découvrir notre Ville et ses nombreux atouts. Voilà ce que nous allons continuer à faire.

M. Weytsman.- Monsieur l'échevin, le simple fait de vous poser des questions en relayant les difficultés objectives de certains habitants et commerçants – et vous le savez, puisque vous les rencontrez aussi – parce que vous êtes en incapacité, même intellectuellement, de nous présenter des solutions, vous fait dire que je suis un mauvais Bruxellois, que je n'aime pas Bruxelles... C'est ce que vous répondez et c'est ridiculement scandaleux ! Laissez-moi donc vous dire que nous vivons dans le centre-ville. Depuis le début, je relaie les difficultés d'habitants dans le centre-ville, il n'y a aucune différence entre le président Bouchez et moi-même sur cette question. Pas la moindre différence ! Je n'aurais peut-être pas choisi cette expression, que je trouvais très imagée, mais je peux effectivement vous le dire : le plan Good Move du centre-ville, le Good Move Pentagone, mieux vaut effectivement le jeter à la poubelle ! Si nous remontons en majorité, nous corrigerons ce plan qui est une aberration économique !

Relisez notre moratoire : qu'est-ce qui est proposé ? De regarder très clairement là où il y a des places qui peuvent être créées et revoir complètement votre copie. Donc oui : à la poubelle ! Surtout parce que vous n'écoutez pas... Je vous donne l'opportunité de nous dire là où vous pouvez corriger les choses et vous ne la saisissez pas !

Je repose encore la question : combien de plaintes avez-vous reçues ? Pourquoi

n'y répondez-vous pas ? Pourquoi ne voulez-vous pas me répondre ? Je termine et, s'il vous plaît, répondez-moi juste après...

Je vous ai très clairement questionné sur les quartiers Dansaert et du Marais, de même que sur le déploiement des caméras ANPR. Est-ce que les habitants, riverains et commerçants qui nous suivent peuvent avoir une information ?

Et par rapport aux dérogations, pourquoi y a-t-il différentes définitions du terme « livreur » ? Pourquoi est-ce qu'il y a des riverains qui appellent mais qui n'ont toujours pas reçu d'accès et ne peuvent pas rentrer dans leur garage ?

Tous ces exemples sont très concrets. Alors pourquoi ne pas répondre à ces questions au lieu de me reprocher d'être un mauvais Bruxellois ?! S'il vous plaît, répondez-moi !

Mme la Présidente.- Je tiens à rappeler que quiconque souhaite intervenir doit demander la parole.

M. Mampaka a quitté la salle, mais quand quelqu'un a la parole ou qu'il y a un échange, peu importe à quelle fraction politique appartient la personne qui intervient ou qui répond, veuillez ne pas les interrompre. Ce serait aussi un peu plus simple pour suivre les échanges.

M. Weytsman.- Puis-je vous encourager, madame la Présidente, à veiller à ce que le Collège donne réponse ? Je n'ai reçu aucune réponse à mes questions.

Mme la Présidente.- Que puis-je y faire ? Mon rôle n'est pas d'extraire de force des réponses.

M. Weytsman.- Je vous demande seulement de rappeler au Collège l'obligation de nous répondre. Je n'ai reçu aucune réponse. J'ai demandé le nombre de

plaintes qui sont laissées sans suite et proposé depuis le début de possibles corrections à apporter au plan dans les quartiers problématiques. Et M. l'échevin fait du show, mais il ne répond pas.

Alors qu'est-ce que je devrais faire ? J'ai déjà dû insister la dernière fois pour obtenir ce débat. On m'a donné deux minutes pour intervenir et je sais que d'autres collègues auraient bien voulu faire une interpellation.

Mme la Présidente.- Monsieur Weytsman, je ne suis pas là pour juger ce que j'estime être une bonne ou une mauvaise réponse. Ce n'est pas ma fonction qui tient seulement à faciliter le débat et faire en sorte que l'échange se passe au mieux, et si possible dans le respect des règles élémentaires de politesse, c'est-à-dire sans s'interrompre les uns et les autres.

Vous exprimez le fait que vous estimez ne pas avoir reçu de réponse. C'est entendu, et c'est acté.

M. Weytsman.- Est-ce que je pourrais alors reposer les mêmes questions la fois prochaine ? Ça laissera peut-être deux semaines à l'échevin pour réfléchir à sa réponse. Pourrai-je réintroduire ce point sous forme d'interpellation lors du prochain Conseil, que tous les groupes puissent s'exprimer.

Vous pouvez en décider, madame la Présidente.

Mme la Présidente.- Non, je ne peux pas vous donner cette réponse. C'est aussi le Collège qui doit évaluer la demande. Vous avez effectivement posé votre question et ne pouvez pas la reposer, même si vous estimiez ne pas avoir eu de réponse à tout ou une partie de votre question.

C'est la même règle pour tout le monde, monsieur Weytsman. Vous connaissez le règlement et je ne peux pas le changer maintenant, juste parce que vous vous sentez concerné.

Vraag van mevrouw Debaets betreffende het toenemende fenomeen van Chinese straatprostitutie in de Alhambrawijk

Mevrouw Debaets.- Ja, dank u wel, mevrouw de Voorzitter. Onlangs heeft de pers de problematiek aangekaart en we konden het ook op de sociale media volgen, onder andere op Facebook, door de mensen van het wijkcomité: dat de straatprostitutie – deze keer zou het vooral gaan over Chinese straatprostitutie – het terug overneemt in de Alhambrawijk. En volgens de mensen van het comité Alhambra, maar ook andere experts, is dat ook gelinkt aan mensenhandel. We zien dat dat groepen zijn die zich toch wel verplaatsen, ook binnen Europa.

Nu, men zou zich kunnen afvragen wat de Stad daaraan kan doen: dat is internationale mensenhandel, mensen die prostituees smokkelen, en dat is natuurlijk een vorm van georganiseerd banditisme. Dat klopt; ik zeg dat zelf om u een deel van het antwoord alvast mee te geven.

Maar er zijn natuurlijk ook dingen die de Stad wel kan doen, los van het federale en zelfs het Europese niveau die die georganiseerde misdaad moet bestrijden. Ik wil van u weten of u beschikt over elementen of indicatoren die aangeven of de problematiek al dan niet toeneemt, want dat is toch wel het aanvoelen dat iedereen zo wat heeft. Ja, wat gaat u zelf vanuit de Stad doen? Ik denk dan ook aan de politiezone waarvan u toch aan het hoofd staat en waar een meer en een grotere aanwezigheid absoluut op zijn plaats zou zijn. Wat is ook uw antwoord op het verzoek van het comité Alhambra om daar een gedoogzone in te richten? Aan welke maatregelen – misschien ook andere dan die gedoogzone – denkt u zelf om dat fenomeen eigenlijk in te dijken? En u weet dat ik zelf al heel lang vragende partij ben voor twee dingen: dat is – één – om naar Antwerps model een plek in te richten waarbij men de prostituees

van de straat haalt, voor het welzijn en de veiligheid van die meisjes en vrouwen, maar ook om de overlast van de wijk voor eens en voor altijd eigenlijk in te dijken. Dat werkt in andere steden, waarom zou dat in Brussel niet kunnen?

En twee: er is absoluut nood aan een georganiseerde en geüniformiseerde aanpak in Brussel. Want wat men nu vaak doet is dat één gemeente maatregelen neemt, maar daarmee verschuif je het probleem alleen maar over de gemeentegrenzen richting Sint-Joost of Schaarbeek. Waarom?

Het is hoog tijd, denk ik, dat men dat doet, vanuit het Gewest samen met de betrokken gemeenten – ik denk zeker Stad Brussel, Sint-Joost, Schaarbeek, ook een deeltje Elsene (misschien op de grens met de Louizalaan).

Zet u eenmaal, voor eens en voor altijd rond de tafel en zoek een oplossing zodat die buurtbewoners in de Alhambra, maar ook in de andere wijken, opnieuw kunnen ademen. Zodat zij er veilig en comfortabel kunnen leven, want daar wonen ook mensen, jonge gezinnen met kinderen. Ik denk dat het absoluut belangrijk is dat er eindelijk eens iets beweegt in die problematiek.

Ik dank u.

De Burgemeester.- Bedankt, mevrouw de Voorzitter, mevrouw Debaets. Het fenomeen van de Chinese sekswerkers in Brussel is gekend bij de zedensectie van onze politiezone. Teneinde een goede beeldvorming van elke vorm van prostitutie op ons grondgebied te hebben, worden heel wat controles en identificatie verricht en gerapporteerd en dit onder leiding van de betrokken magistratuur. De Chinese sekswerkers waren aanvankelijk enkel actief in de privé-prostitutie via advertenties op bepaalde websites en Chinese sociale mediakanalen.

Heden stellen we evenwel vast dat een klein deel van deze sekswerkers

momenteel ook op straat klanten probeert te ronselen. De impact hiervan is momenteel beperkt.

Wij kunnen u melden dat wij op regelmatige basis al een overleg hebben met het parket van Brussel, de betrokken lokale politiezones en de federale politie Brussel omtrent alle fenomenen van prostitutie en seksuele exploitatie in het kader van mensenhandel op ons grondgebied. Daar bovenop wordt ook op geregelde tijdstippen onderling overleg gepleegd met de betrokken diensten bij de verschillende politiezones teneinde nieuwe fenomenen aan te kaarten.

Ik dank u.

Mevrouw Debaets.- Dat is een heel kort antwoord, meneer de Burgemeester. Ik betwijfel of de mensen van het buurtcomité daar voldoende zullen aan hebben. U geeft aan dat er weliswaar overleg is – het tegendeel zou vreemd zijn, natuurlijk – met de politiezone en misschien ook met de buurgemeenten. Dat is zeker geen gecoördineerde en geharmoniseerde aanpak en we zijn verder dan ooit weg van een oplossing, denk ik. Twee, en daarmee ga ik ook afronden want ik weet dat de tijd loopt: u liet ooit optekenen dat u tegen vormen van gedoogzones in Antwerpen of andere steden bent uit feministische overwegingen. Dat heb ik toen niet goed begrepen, want u moet mij eens uitleggen wat er feministisch is om meisjes, jonge vrouwen in de meest mensonterende omstandigheden op straat te laten werken. Jonge vrouwen die daar wonen – jonge vrouwen, minder jonge vrouwen, meisjes, dochters van – kunnen daar eigenlijk zeker 's avonds amper nog veilig op straat rondlopen omdat ze eigenlijk continu aangesproken worden door klanten die misschien denken dat ze ook wel eens in dat prostitutiemilieu zouden kunnen zitten. En dus roep ik u op om los van de grote principes gewoon praktische, pragmatische oplossingen in te stellen. Nogmaals: andere steden hebben dat al gedaan. En ik voer hier geen pleidooi voor prostitutie, laat mij duidelijk zijn. Maar ik voer wel

een pleidooi voor een pragmatische aanpak waardoor de mensen – het zijn slachtoffers, vaak, in het prostitutiemilieu, niet altijd maar vaak wel – geholpen worden. En wat de overlast voor de buurt betreft: dat die eigenlijk ook aan banden wordt gelegd en er voor gezorgd wordt dat mensen goed en comfortabel kunnen leven. En daar heb ik u helaas geen antwoord horen op geven.

Vraag van de heer Vanden Borre betreffende het project van dagelijkse markt op de Antwerpsepoort

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u wel, mevrouw de Voorzitter. In 2017 besliste het vorige College om de Antwerpsepoort opnieuw aan te leggen. De bedoeling was om een verblijfsruimte te maken van het plein met minder autoverkeer, een fontein en een gloednieuw frietkot.

De bomen werden behouden en het verkeer zou enkel nog langs de oostkant van het plein rijden.

Het heeft lang op zich laten wachten, maar goed. Bijna is het plein volledig afgewerkt, vandaag. De heraanleg is natuurlijk een goede zaak voor de buurt, maar het probleem is zonet ook besproken: helaas blijft die straatprostitutie wel nog bestaan. Maar goed. Dus vandaag is het plein zo goed als afgewerkt, maar we horen niets meer over die wekelijkse gourmetmarkt die was aangekondigd.

Samen met de beslissing om het plein heraan te leggen was de bedoeling om daar een wekelijkse markt te organiseren. En in december 2021 werd bij de bewoners een enquête uitgevoerd door schepen Maingain om te peilen naar de voorkeur van het type markt. In maart vorig jaar maakte schepen Maingain de resultaten bekend en de voorkeur zou gaan naar een apero- en gourmetmarkt.

Goed, weinig nieuws, maar goed. Meneer de Schepen ging toen een oproep

doen, een oproep lanceren naar kandidaat-marktkramers, maar sindsdien blijft het echter stil.

En dus vragen wij ons af – natuurlijk vanuit de oppositie, maar ook vanuit het wijkcomité en andere bewoners van deze buurt – hoe het staat met deze plannen. Mijn vragen zijn dus de volgende: komt die wekelijkse markt er? Zoja, wanneer kan deze markt van start gaan? Blijft men bij het concept van een apero- en gourmetmarkt? Indien neen, waarom zal de markt er uiteindelijk niet komen?

Kan u deze situatie verduidelijken?

M. Maingain, échevin.- Merci, madame la Présidente. Monsieur le conseiller, comme je l'avais déjà dit au comité de quartier, je soutiens effectivement la volonté de créer des marchés.

Par contre, j'essaie de faire en sorte que ceux-ci soient économiquement rentables pour les opérateurs et rencontrent les demandes aussi des habitants. C'est vrai que depuis la fin de ce projet, et malgré la crise du covid-19, on a essayé de prévoir dans le cadre du schéma des ventes commerciales une animation de ce nouvel espace, et notamment en concertation avec le comité de quartier, de prévoir un marché.

Comme vous l'avez évoqué, on a lancé une étude pour estimer s'il y avait une offre ou plutôt surtout une demande commerciale suffisante pour avoir un modèle économique. Le sondage que nous avons réalisé a permis de récolter 235 réponses, principalement d'habitants du quartier.

La grande majorité était pour un marché.

Par contre, c'est vrai qu'entre les demandes des habitants d'avoir plutôt un marché hebdomadaire qui permettait de rencontrer des besoins d'achats

courants et ce qui ressortait du sondage, on était plutôt sur un marché « gourmet » ou « apéro de fin de journée », comme on dit.

Les jours différaient aussi un peu entre la demande initiale du comité de quartier et ce qui est ressorti du sondage, malgré ce qui est quand même un faible taux de réponse, car il faut bien se rendre compte que 200 personnes qui répondent à un sondage, ça ne fait pas forcément 200 clients. Et ça ne promet pas non plus une clientèle régulière étant donné tous ceux qui sont plutôt occasionnels. Il n'y a bien entendu pas que les gens qui ont répondu à ce sondage qui vont être clients, mais cela reste un faible taux de réponse.

On a quand même un peu démarché auprès d'ambulants ou de marchands potentiels pour créer ce marché sur la base d'un horaire hypothétiquement fixé le jeudi entre 16h30 et 19h30. Donc, on a essayé de trouver un producteur ou quelqu'un qui permettrait de consommer sur place, des étals de produits bio, fromages, pains et fruits & légumes – ce qui est un peu la base du marché. Malheureusement, force est de constater que pour l'instant, nous ne trouvons pas d'opérateurs pour rencontrer cette demande. En tout cas pas à ce jour et pas non plus sur la base du budget moyen qui peut être consacré, limité à 50 €.

Ça ne veut pas dire que le projet est abandonné. Je crois qu'on doit remettre le métier sur l'ouvrage, rediscuter avec le comité de quartier pour voir quelle est la bonne formule à présenter pour trouver des opérateurs économiques. Surtout, si on fait venir ces derniers, leur permettre de gagner leur vie, d'être rentables. Sinon, ce sera un projet qui va faire « plouf » comme on dit. Il va commencer et puis à un moment donné il va s'éteindre, faute de rentabilité.

De heer Vanden Borre.- Ja, meneer Maingain, in de eerste plaats betreuer ik het feit dat u weigert om te antwoorden in het Nederlands. De gewoonte vereist...

M. Maingain, échevin.- Ja, sorry, meneer Vanden Borre. Ik doe dat normaal, maar ik ben een beetje te moe vandaag om uw vragen volledig in het Nederlands te beantwoorden. Maar u weet dat ik ook Nederlands spreek. Ik probeer ook in het Nederlands te antwoorden op de Gemeenteraad.

De heer Vanden Borre.- Oké, dank u wel voor uw verduidelijking. Want ik wou het juist zeggen, eigenlijk, meneer de schepen: u kan wel degelijk Nederlands. Uw vader ook, trouwens, maar goed. Wat de wekelijkse markt betreft: ik vind het ook een beetje een vreemd antwoord, eerlijk gezegd.

U zegt: we hebben daar inderdaad die enquête uitgevoerd, 250 mensen hebben geantwoord, het merendeel is voor. Ja, waarop wacht u dan? Geef het gewoon een kans! En doe een open oproep voor gegadigden. ik denk dat er toch wel interesse voor moet bestaan. U biedt gewoon een ruimte aan, die mensen mogen daar staan, marktkramers, gedurende een bepaalde periode. Bijvoorbeeld op donderdag van 16.00 tot 20.00 uur. En waarom niet? Waarom dat niet gewoon proberen, dat project? Geef het een testperiode van een aantal maanden.

Het lijkt mij inderdaad misschien ook beter te beginnen in de lente wanneer het beter weer wordt, dit soort project. Maar ik zou zeggen: allons-y! Ik bedoel, begin er gewoon mee. Start met die eventuele kandidaten die er momenteel wel al zijn. En eerlijk gezegd, dat moet toch niet zo moeilijk zijn om daar interesse voor te vinden? Ik zie dat het bestaat op andere plaatsen in Brussel, ik zie dat het bestaat in vele andere steden. En ik zie dat er heel veel vraag ook is bij buurtbewoners naar dergelijke initiatieven. Dus ik snap eerlijk gezegd niet wat u tegenhoudt, want als ik het goed begrijp, bent u nog altijd voorstander.

Dus als er mensen zijn die eventueel meeluisteren en hier van deze gelegenheid

gebruik willen maken om hun producten aan te bieden, dan gaat u daar op ingaan? Ik merk dat het op andere plaatsen in de Stad wel kan. Ik woon bijvoorbeeld niet ver van de Gare Maritime, de Tour & Taxis-site, en daar is een wekelijkse markt. Nu ja, daar zijn kleine, lokale marktjes ontstaan. Zelfs Brusselaars met allerlei andere producten, niet alleen voedingsproducten, maar ook andere producten, kunnen daar hun zaken aanbieden. Dus waarom kan dat niet op deze locatie? Eerlijk gezegd, ik heb niet echt een duidelijk antwoord gekregen van u, meneer de schepen.

M. Maingain, échevin.- Ja, snel. Ik ben altijd voor een markt op die plaats, maar dat is niet zo gemakkelijk. Dat is moeilijk omdat we geen economische actoren hebben die willen komen naar die plaats op dit moment. Want het is niet zo gemakkelijk ook voor de economische actoren en voor de kramers. Wanneer ze soms op een nieuwe markt willen komen te staan, moeten ze een andere plaats opgeven. Het is dus niet eenvoudigweg iets proberen met het idee wel te zien wat er gebeuren zal; dat is niet hoe de economische actoren werken. Ik wil dat als men op die plaats een heuse markt wil opzetten, er ook een goede en duurzame oplossingen zijn voor de economische actoren, zodat het zeker winstgevend kan zijn voor hen. Zo zullen we nog proberen een oplossing te vinden om in maart op die plaats van start te kunnen gaan.

De heer Vanden Borre.- Dank u wel. U zegt in maart. Dus in maart wilt u starten?

M. Maingain, échevin.- Niet in maart. Ik zal de tijd nemen om een goede oplossing voor de handelaars en ook voor de mensen van de buurt te vinden.

De heer Vanden Borre.- Dank u. Ik zal er misschien later nog eens op terug komen.

Question de M. Wauters concernant le suivi de la création de la piste cyclo-piétonne L50 pour relier la place Bockstael et le parc de la Senne

M. Wauters.- Madame l'échevine, début septembre, je vous interrogeais à propos du tracé de la piste cyclo-piétonne dite « L50 » qui reliera à terme la place Émile Bockstael au parc de La Senne dans le quartier Masui.

À l'époque, vous étiez à l'étranger et c'est donc votre collègue Pinxteren qui s'est chargé de lire votre réponse – je viens à l'instant d'interagir avec lui.

Pour rappel, concernant le tracé de cette piste cyclo-piétonne, deux options étaient bien sur la table dans le cadre du contrat de quartier Bockstael qui avait été lancé en 2013. L'un longeant la rue Stéphanie entre la voie de chemin de fer et l'arrière des maisons, l'autre via le passage Chambon et le parc Annie Cordy. Comme je l'ai dit à l'époque, ce dernier avait d'ailleurs le soutien des riverains et comités de quartier. Et ce, pour plusieurs raisons, et notamment une meilleure sécurité pour les usagers de la piste elle-même ainsi que pour les riverains dont l'arrière de la maison serait longé par cette piste.

C'était aussi une occasion de mettre en valeur le passage Chambon qui, je le rappelle encore une fois, doit faire l'objet d'une rénovation dans les meilleurs délais suite à la mise en demeure de la Région, qui est datée d'octobre 2021.

Aujourd'hui, l'option « Sud » qui est retenue est celle de la rue Stéphanie. À l'instar des habitants, je me suis évidemment interrogé sur les raisons objectives qui auraient écarté l'option dite « Nord » et qui, elle, passe par le passage Chambon.

Celle-ci aurait pourtant permis d'installer la fameuse passerelle « Serneels » qui avait été portée par le comité de quartier Marie-Christine-Reine-Stéphanie, ainsi

que le quartier Outre-Ponts et les habitants qui avaient à l'époque été primés par la Fondation Roi Baudouin, vers la fin des années nonante. Elle avait pour objectif de faciliter la vie des riverains en connectant, notamment, le quartier Outre-Ponts avec le restant du centre de Laeken. Cette option aurait aussi soulagé les riverains et utilisateurs le long de la rue Stéphanie vis-à-vis de cette piste anxiogène.

La réponse reçue en septembre cite une étude du bureau Sweco en possession de Beliris pour écarter l'option du passage Chambon. Cette étude existe bien, oui, mais après lecture de celle-ci, elle ne donne pas les raisons de la mise à l'écart du passage Chambon. Et comme je l'avais rappelé lors du Conseil communal du 17 octobre, il y avait une contradiction apparente entre votre réponse et celle de Beliris, qui reconnaît qu'une telle étude comparative n'était pas en leur possession et ne semble d'ailleurs pas avoir été faite.

Vous m'aviez dit que vous alliez vérifier, madame l'échevine, donc pouvez-vous me donner aujourd'hui les résultats de cette vérification ? Et si, effectivement, cette étude comparative n'existe pas, je vous demanderais d'initier alors au plus vite une étude permettant d'analyser l'option du passage Chambon, comme prévu d'ailleurs dans le contrat de quartier Bockstael, et surtout de revenir vers nous, de revenir vers moi avec les résultats de cette étude.

Car il va sans dire qu'en termes de participation citoyenne, de bonne gouvernance et de transparence, sans une étude détaillée, affirmer, comme cela m'a été répondu en septembre, que le permis d'urbanisme a été accordé pour cette version modifiée du projet serait évidemment caduc et, en ce qui me concerne, poserait question.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Pinxteren, échevin.- Je vais me permettre de répondre puisque je suis désormais en charge de la rénovation urbaine, en bonne entente avec ma collègue Persoons qui exerçait auparavant cette compétence.

Je commencerai par vous remercier, monsieur Wauters, pour vos questions et votre intérêt pour l'histoire de ce contrat de quartier, et plus particulièrement de cette intervention précise, et peut-être par vous dire aussi que votre question m'invite en tout cas à souligner la difficulté qu'on peut avoir dans certains ou même tous les contrats de quartier quant à conserver l'histoire et la mémoire de ces contrats. Ce sont des programmes courts, avec des personnes et des chefs de projets qui sont engagés à durée déterminée et qui après vont autre part. Et cette mémoire, elle est très difficile à conserver. Mais ici, je dois reconnaître vos efforts et aussi admettre que contrairement à ce qu'on vous a effectivement annoncé en septembre, ce n'est pas l'étude Sweco qui a justifié le choix de réaliser la piste cyclable du côté nord. C'est donc une information erronée qui vous a été donnée dans la réponse que j'ai portée en septembre dernier. Donc, toutes mes excuses pour cela !

Entre-temps – et je pourrai continuer, si vous le souhaitez, à vous donner plus de précisions –, on a pu identifier que le programme et l'idée initiale de ce projet de piste cyclable reposait sur le travail mené par la Ville et le bureau d'études Art Engineering et Urban Platform lors de l'élaboration du dossier de base qui a eu lieu en 2013. Et en 2015, c'est lors d'une modification de programme que différentes fiches projets ont été regroupées, c'est-à-dire la requalification des espaces verts du square, aujourd'hui parc Annie Cordy ; le lancement d'un appel à projets pour la création d'une parcelle cultivable durable, partagée et collective, ce qui est devenu la serre ; la création d'un accès au square ou parc Annie Cordy ; et la création d'une connexion de mobilité active entre la place

Bockstael et le futur parc de la Senne.

Donc, ça, c'était l'ensemble des objectifs qui ont été regroupés dans une unique fiche projets au lieu de deux auparavant. Et c'est à ce moment-là que le tracé de la piste cyclo-piétonne a été confirmé sur le côté sud des voies de la ligne 50. Cette confirmation provient du fait que, dans l'option de la piste cyclo-piétonne côté nord, le franchissement de l'avenue de la Reine apparaissait comme compliqué pour l'ensemble des acteurs, dont Infrabel, Beliris et la Ville. Par ailleurs, cela impliquait que les cyclistes devaient emprunter le passage Chambon qui vous tient fort à cœur – et je partage cet intérêt pour le passage Chambon – pour repasser côté sud sur le tronçon vers le canal. Et donc, vous vous souviendrez que l'idée est d'avoir cette continuité vers le parc de la Senne et donc d'utiliser les piliers de l'ancien pont pour pouvoir avoir une continuité de piste cyclable. Et donc, il y avait une sorte de zigzag qui devait être réalisé par les cyclistes et donc, c'était techniquement compliqué, mais ce n'était pas non plus nécessairement souhaitable pour la traversée et pour la mobilité active. Et donc, l'option de la piste cyclable côté sud, entre la rue du Champ de l'Église et le passage Chambon, a alors été étudiée et Beliris et Infrabel ont prévu sur la base de ces éléments « le ripage », donc le recentrage de la voie latérale pour dégager l'espace suffisant pour une piste de trois mètres du côté sud.

Voilà les informations que je peux vous communiquer à ce stade, monsieur Wauters. J'ai conscience qu'il manque peut-être encore la décision précise, le moment et la formulation, mais je pense qu'ici, on a déjà pu recueillir et je reconnais ces difficultés. Et on travaille justement maintenant, avec la rénovation urbaine, à essayer de mieux documenter et à mieux archiver nos décisions parce que c'est un vrai enjeu.

Mais j'espère avoir pu déjà répondre, au moins partiellement, à vos questions précises.

M. Wauters.- Merci, monsieur Pinxteren, d'avoir réussi l'épreuve très rapide de trouver des réponses ou une partie des réponses à mes questions puisque, quelques minutes avant, vous me disiez : « Écoutez, on va reporter". » Tant mieux, comme ça au moins le sujet est abordé, même si je n'ai effectivement pas toutes les réponses à mes questions.

Voilà, j'apprécie que vous reconnaissiez une « erreur » – appelons ça comme ça. Toute faute avouée est à moitié pardonnée, dit-on. Donc voilà, on va dire qu'en partie, ça peut s'entendre.

Moi, par rapport à ce dossier que je connais très bien – votre voisine aussi –, j'ai quand même du mal en fait, en termes de transparence et de participation citoyenne. Soyons clairs, parce que je me souviens que dans d'autres arguments que vous n'avez pas développés aujourd'hui, la fameuse passerelle Serneels pour laquelle on s'était battu il y a pas mal d'années – et je ne suis pas le seul – avait paru trop coûteuse. Or moi, je sais que dans le prolongement de la piste cyclable, après, quand on va vers Jette, etc., il va falloir repasser sur le chemin de fer à un endroit, quelque part, et on va devoir faire une passerelle.

Alors pourquoi celle-là serait-elle moins chère que l'autre ? Il faudra qu'on m'explique parce que, comme citoyen, mais aussi comme conseiller communal, je me dis que là, ce n'est pas clair. Et si ce n'est pas clair pour moi, ça ne l'est certainement pas non plus pour les riverains et comités de quartier qui portaient un projet dont l'attrait principal n'était pas la piste cyclopiétonne, mais qui avait aussi pour objectif de désenclaver le quartier Outre-Ponts. Et, reconnaissons-le, l'avenue de la Reine est là, l'avenue du Parc Royal aussi et ce projet qui avait tout son sens – il a même été primé, je l'ai rappelé plusieurs fois.

Alors, j'entends bien le problème de la mémoire difficile à conserver. Donc oui, faisons un effort là-dessus, parce que ça pourrait poser des problèmes à l'avenir.

J'attends donc que vous trouviez la raison pour laquelle on a fini par écarter une solution de bon sens, me semble-t-il. Et je ne le dis pas pour faire de la polémique politique. Je trouve vraiment que sécuriser, passer par des lieux publics et notamment des lieux emblématiques comme le passage Chambon, pour lequel il faut faire une petite chicane. Je l'ai souvent emprunté à vélo et, objectivement, je ne vois pas où est le problème, surtout que ça permet d'utiliser cet espace public plutôt que d'aller se coincer entre une voie de chemin de fer et des maisons – je trouve qu'il y a quand même une certaine logique de convivialité, de vie en ville, dans le fait d'utiliser les espaces publics. Ça rassure les gens qui utilisent ces espaces et je pense que c'est une bonne fonction.

Donc voilà. Je vais devoir attendre trois mois pour revenir sur la question, mais j'espère vraiment que vous allez avoir à cœur d'être très correct dans ce dossier, parce que, à un moment donné, si effectivement le choix est un peu le « fait du prince », je pense qu'alors il faut avoir l'honnêteté de remettre le travail sur le métier, comme on dit, pour revenir avec une solution portée aussi par les citoyens, qui a tout son sens et n'est pas critiquable. En tout cas, pour l'instant, il n'y a certainement pas d'élément qui m'incite à la critiquer ou valider l'une ou l'autre option.

Je vous remercie.

M. Pinxteren, échevin.- Madame la Présidente, je peux peut-être juste préciser que je m'engage, monsieur Wauters, à vous communiquer les informations dès qu'on en disposera. Et j'espère que ce sera plus tôt que dans trois mois.

Voilà, c'est un minimum.

M. Wauters.- Ça me semble correct. J'en suis satisfait, merci.

**Vraag van mevrouw Ampe betreffende de vraag van Vivaqua om de
waterprijs met 14,5 procent te verhogen**

Mevrouw Ampe.- Dank u wel, mevrouw de Voorzitter. Meneer de Schepen, de raad van bestuur van drinkwatermaatschappij, de intercommunale Vivaqua, vraagt aan de Brusselse regulator een toestemming om haar tarief met 14,5% te verhogen. Dat is toch een enorme toename. Dat is een vraag van een intercommunale, dus een overheidsdienst. De intercommunale bestaat uit de 19 Brusselse Gemeenten en de Stad Brussel is daarvan de grootste aandeelhouder. Het gevolg daarvan is natuurlijk dat al de mensen die werken opnieuw weer veel meer gaan betalen voor hun waterprijs, want degenen die niet werken krijgen natuurlijk een sociaal tarief. Dus de kosten komen alweer bij dezelfde mensen; en dat is nu net het probleem.

Ondertussen is er een gecumuleerd tekort op de begroting van Vivaqua van 1 miljard, 1000 miljoen euro, dat is dus ongelooflijk. Een zeer zorgwekkende financiële situatie. Toen ik u de vorige keer de vragen stelde, hebben we gesproken over het informaticaprobleem waardoor niet iedereen een factuur ontvangt. Dit is ook weer een nieuw probleem. Zomaar de prijzen opslaan, omdat men er niet in slaagt om zich goed te organiseren, ik vind dat problematisch. En dus vroeg ik mij af: wat is het standpunt van de Stad Brussel?

Doet u mee met die prijsverhoging of zegt u: nee, de Stad Brussel gaat die prijsverhoging eigenlijk proberen te vermijden? Wat gaat u eigenlijk doen om onder meer het personeel en de facturen van onderaannemers nog te kunnen betalen? Zag Vivaqua geen andere mogelijkheid meer, zagezegd?

Finance Brussels en het eigen pensioenfonds Hydralis legden geld op tafel, maar zijn er nog andere leningen aangegaan? Wat zijn de bedragen? Wie zijn de

geldschieters? Wat zijn de financiële condities?

Door die financiële problemen bij intercommunales werden al heel wat belangrijke investeringen zoals rioleringswerken uitgesteld. Beeldt u zich in: met een rioleringsnetwerk in Brussel dat zwaar verouderd is, is dat heel erg problematisch. Wordt het niet eens tijd voor de beheersorganen van Vivaqua om deze aan een audit te onderwerpen door onafhankelijke bestuurders en financiële experts? Door de problemen met de facturen zijn ook heel wat reguliere administratieve vragen blijven liggen.

Er werden tijdelijke interimkrachten aangeworven, dat heeft u de vorige keer gezegd, maar over hoeveel werknemers gaat dat? Hoeveel werknemers heeft Vivaqua in totaal? Wat verdient de CEO van Vivaqua? Klopt het dat die meer verdient dan de premier? We weten het niet, want verschillende journalisten hebben de vraag gesteld, maar hebben nooit een antwoord gekregen.

En klopt het dat het loon van de werknemers van Vivaqua al vijf keer geïndexeerd is? Of is dat een fabel?

Dank u wel voor uw antwoorden.

De heer Pinxteren, schepen.- De raad van bestuur heeft het voorstel van een indexaanpassing met 14,5% in 2023 unaniem gesteund. Zoals heel veel andere bedrijven en gezinnen blijft ook Vivaqua trouwens niet gespaard van de gevolgen van de economische en energetische crises. De stijgende inflatie, de spectaculaire toename van de energieprijzen en de prijzen van materialen doen de kosten van het bedrijf enorm, enorm toenemen.

Zo steeg de gemiddelde kostprijs van de werven van Vivaqua op het net en op de productie-infrastructuur vorig jaar met 19% en werden de lonen van het personeel inderdaad vijfmaal geïndexeerd.

De waterprijs in Brussel wordt dus niet automatisch aangepast aan de

werkelijke inflatie. Dat betekent dus dat de inkomsten van Vivaqua de kosten, die Vivaqua moet maken om zijn opdracht uit te voeren, niet dekken. En deze indexering van de tarieven en de besparing die Vivaqua intern realiseert – daar zal ik later terug op komen – zijn onontbeerlijk om de continuïteit van de activiteit van Vivaqua te garanderen die – ik herhaal het, voor zover nodig – essentieel zijn voor de Brusselse bevolking en voor de Brusselse economie. Een indexering van 14,5% komt overeen met de som van de inflatie vastgesteld in 2022, 9,7%, en voorzien in 2023, 6,3%. En nog een 11% erbij voor de verhoging van de bijdrage van Vivaqua aan het Sociaal Waterfonds, wat een beslissing is van de Brusselse regering. Het totaal van deze som is, inderdaad, geen 14,5 maar 16,5%. Hiervan moet twee procent worden afgetrokken die het resultaat zijn van interne structurele inspanningen die door Vivaqua worden beslist voor dit jaar. Minder investeringen, geen aanwervingen meer, geen promotie, inspanningen op de werklust enzovoort. Zo komt men uiteindelijk aan 14,5%.

Ondanks deze indexering blijft de Brusselse waterprijs de laagste van het land. Een voorbeeld: voor een gezin met twee personen met elk een gemiddeld verbruik van 35 m³ betekent die stijging een verhoging van 3,62 euro per maand. Bovendien bestaat er sinds 2022 in het Brussels Gewest een nieuw beschermingsmechanisme voor de meest kwetsbare huishoudens. De sociale tegemoetkoming voor water. Een kwart van de Brusselse gezinnen heeft recht op deze steun.

De Brusselse minister belast met het waterbeleid, namelijk Alain Maron, heeft reeds aangekondigd dat hij aan de regering zal voorstellen om het bedrag van de sociale tegemoetkoming op te trekken voor de rechthebbenden om de prijsstijging voor hen zoveel mogelijk te beperken. Het is belangrijk om een duidelijk onderscheid te maken tussen de aanvraag tot een indexering van de tarieven door Vivaqua bij Brugel, die louter verband houdt met de impact van

de inflatie, en de facturatieproblemen bij het bedrijf. Zoals ook door regulator Brugel duidelijk werd gesteld, is er geen verband tussen de vraag voor tariefaanpassing en de facturatieproblemen, mevrouw Ampe.

Eind 2022 telde Vivaqua 1411 medewerkers waarvan zeven directeurs. In het kader van de interne besparingsoefening waarover ik al sprak, heeft Vivaqua trouwens beslist, naast bijvoorbeeld ook de maatregel om geen promotie toe te kennen, om in 2023 geen aanwervingen meer te doen. En de mensen die op pensioen gaan niet te vervangen. Zodoende zal aan het eind van dit jaar dat personeelsbestand bestaan uit 1364 werknemers.

Voor uw vraag betreffende de bezoldiging van de algemene directeur die net zoals die van de leden van het directiecomité zijn vastgesteld volgens wet en loonschaal in de statuten van het personeel, verwijs ik u graag door naar het jaarverslag van het bedrijf waarin sinds meerdere jaren in alle openheid deze informatie wordt verstrekt.

Tot slot, in verband met uw vraag over het uitstellen van investeringen, u weet dat tussen 2014 en 2019 de waterprijs in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest niet werd verhoogd. En niet eens werd geïndexeerd. Enkel in 2020 en in 2021 vond er een indexering plaats. Zodoende steeg de prijs tussen 2014 en 2021 met slechts 3% in het Brussels Gewest. Daar waar de gemiddelde prijsstijging in het land 16,5% bedroeg in dezelfde periode. Sinds 2014 bleven de inkomsten van Vivaqua via de waterfactuur dus op hetzelfde niveau, terwijl de kosten die Vivaqua moet maken om zijn opdrachten ten goede te brengen, toenamen.

Ik denk dat mijn tijd meer dan op is. Dus ik ga het afkorten. Ik heb een langer antwoord ter beschikking dat door Vivaqua werd opgeschreven. Ik wou gewoon jullie geruststellen dat de nodige investeringen nog zullen worden gedaan. Dat

zijn de niet-dringende investeringen die uitgesteld worden voor het komende jaar. Maar ik hoop dat ik toch een paar antwoorden heb kunnen geven op uw vragen.

Et je voulais vraiment insister sur le fait que cette augmentation de 14,5 % est une augmentation raisonnable, que d'autres parties ont souhaité et d'autres expressions autour de la table du conseil d'administration ont exprimé le souhait de voir peut-être une augmentation plus importante se produire. Mais ici, il s'agit d'un compromis. Non seulement dans une augmentation acceptable par rapport à l'ensemble des frais, mais qui est aussi limitée grâce à des efforts internes qui ont été réalisés par Vivaqua.

Je vous remercie.

Mevrouw Ampe.- Meneer de schepen, dank u wel voor uw antwoorden. Ik heb begrepen dat de lonen van de medewerkers van Vivaqua inderdaad vijf keer geïndexeerd zijn. Maar wat legt u eigenlijk uit aan de zelfstandigen die 14,5% meer gaan betalen voor hun waterprijs maar van wie het loon geen vijf keer kan geïndexeerd worden? Dat kan ik u verzekeren!

Ik vind het eigenlijk helemaal niet correct.

Ik heb u ook gevraagd naar het loon van de CEO maar u wenst dat hier niet te vernoemen. U verwijst naar het activiteitenverslag. Ik zal eens kijken online, maar daar wordt altijd nogal ontransparant over gedaan. Ik vind het jammer dat u dat hier niet gewoon zegt. Als dat toch transparant is, kan u dat even goed zeggen.

Dank u.

De heer Pinxteren, schepen.- Mevrouw Ampe, het stond in de pers vorige week, in *Le Soir*, dus ik wil helemaal niet ontransparant zijn. En ik wil toch nog eens benadrukken dat de indexaanpassing niet alleen maar te wijten is aan de

loonstijging bij Vivaqua.

Het is ook en vooral en voornamelijk de toename van de materialen en van de werfkosten die dit als gevolg heeft.

Question de Mme Loulaji concernant l'état et l'insécurité des logements sociaux du quartier Versailles et des logements de la Régie foncière du quartier Anneessens

Mme Loulaji.- Bonjour, monsieur le Bourgmestre, madame la Présidente, mesdames et messieurs les échevins, mes chers collègues. Avant d'entamer ma question, je tiens à vous rappeler la politique du logement :

- La Wallonie œuvre pour le droit de chacun à un logement décent.

- Tous les logements doivent répondre à des critères de salubrité et de surpeuplement.

- Un logement mis en location doit respecter des conditions minimales de sécurité, de salubrité et d'équipements élémentaires. C'est au bailleur de faire en sorte que ces conditions minimales soient respectées dès le début et pendant toute la durée de la location.

- Un bien pourrait être considéré comme non conforme si :
 1. Il y a des problèmes d'humidité.
 2. Il y a un manque d'éclairage.
 3. Le chauffage ne fonctionne pas correctement ou la chaudière n'est pas conforme.
 4. Il n'y a pas d'eau chaude.

5. L'électricité ne fonctionne pas ou n'est pas conforme.
6. La sécurité du locataire n'est pas assurée – j'insiste sur ce point !
7. L'équipement sanitaire et la ventilation sont défectueux.
8. La structure et les dimensions du logement sont en deça des normes.
9. L'état du bâtiment a un impact sur la santé des occupants.

Dans le quartier Versailles et le quartier Anneessens, beaucoup de témoignages ont attesté que la plupart des logements sont dans un état d'insalubrité et surtout d'insécurité. Il y a des logements dont les caves sont dans un état lamentable et dont les ascenseurs sont plutôt des urinoirs.

C'est vrai qu'il y a parfois des concierges qui sont dans l'incapacité de bien travailler tellement ils ont peur.

Et beaucoup de familles n'osent pas sortir de chez elles ni rentrer à cause de l'insécurité qui règne dans le quartier – surtout à Versailles.

Normalement, monsieur le Bourgmestre, c'est à vous de faire par rapport à ça l'enquête qui permet de conclure si le logement est salubre ou non, habitable ou inhabitable, surpeuplé ou non, adapté ou inadapté en fonction du handicap d'un des occupants.

Combien d'enquêtes ont donc été menées sous votre législature jusqu'à présent, monsieur le Bourgmestre, pour avoir la moindre opinion des situations dans ces logements par rapport aux critères en question ?

Je suggère que le Collège constitue des groupes d'enquêteurs pour être auprès des locataires de vos logements sociaux et communaux et essayer de résoudre leurs problèmes.

Merci.

Mme Mutyebele, échevine.- Je remercie Mme la conseillère pour sa question.

Je ne peux pas répondre à l'entièreté de la question parce que je découvre ici la plupart des éléments. La question qui m'a été transmise et que j'ai préparée n'en comprenait qu'une partie. Donc, si Mme la conseillère veut des éléments complémentaires, je pourrai lui envoyer le reste par écrit.

Les problématiques d'insécurité que vous avez évoquées sont effectivement en hausse ces dernières semaines sur certains sites. Dans le quartier Anneessens, c'est plus particulièrement le quartier Buanderie qui a été ciblé par la petite délinquance. Malgré les interventions régulières de la Régie ainsi que la mise en place de dispositifs et de grilles, plusieurs effractions ont été constatées. Certains dégâts causés par du vandalisme ont également fortement retardé les travaux dans l'immeuble, notamment au niveau des ascenseurs qui étaient en panne.

Nous avons finalement profité de travaux de rénovation pour renforcer fortement la présence de caméras et d'éclairages permanents. La zone de police a en outre assuré une vigilance particulière sur ce site.

En ce qui concerne la rue des Navets, comme beaucoup de nos clos intérieurs, la disposition de l'endroit facilite les rassemblements de personnes aux comportements peu civiques. Là aussi, les services sont intervenus dès qu'ils étaient avertis de nuisances ou de casse.

Nos agents étant en contact régulier avec les locataires, nous relayons les éventuelles plaintes à la police dès qu'elles nous sont rapportées. Forts de ces constats et avec la ferme volonté de résoudre ces problèmes, une réunion a été organisée avec la police et mes services afin de lister les problèmes et d'établir un plan d'action afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des habitants. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Loulaji.- Madame l'échevine a plus parlé de la sécurité. mais je vous ai

interpellée plusieurs fois sur l'hygiène à l'intérieur des appartements, en tout cas par rapport au quartier Anneessens.

À Versailles, par exemple, c'est vrai que l'insécurité est le principal problème. C'est vrai qu'il y a des caméras qui sont cassées, mais il n'y a pas de suivi. Comme je l'ai déjà proposé, il faut vraiment installer des groupes de suivi pour ces gens, vous le voyez bien. La Régie est propriétaire de ces logements, vous devriez être là, auprès des locataires. Eux, de toute façon, ils ont peur. C'est pour ça que c'est à vous de prendre le flambeau entre vos mains et d'aller auprès de ces gens-là.

Mme la Présidente.- Juste pour information, madame Loulaji, quand vous envoyez des questions à l'avance, essayez déjà de détailler les éléments le plus possible, parce que là, comme l'a relevé Mme Mutyebele, vous en avez en effet introduit énormément qui n'étaient pas dans la question par écrit. Ça permet de répondre plus rapidement à ces éléments – qui, en l'occurrence, vous parviendront par écrit. Plus la question est détaillée, plus facile ce sera pour l'échevin ou échevine de vous fournir des réponses complètes en séance.

Mme Loulaji.- Par écrit, c'est t aussi valable. Comme ça, je pourrai alors aussi répondre aux locataires.

Merci beaucoup.

Question de M. Bauwens relative à un incendie récent à l'Institut Diderot

M. Bauwens.- Merci, madame la Présidente. Madame Hariche, j'interviens ici parce que des parents fort inquiets m'ont interpellé suite à un incident, un incendie qui s'est produit à l'Institut Diderot, rue des Capucins. Heureusement, il n'y a pas eu de vrais blessés ni de dégâts importants, mais des parents et des professeurs sont quand même fort inquiets de ce qui s'est passé.

Donc, récemment, il y a eu le feu dans une des caves de l'école, si j'ai bien compris. Avec beaucoup de fumée, des cartables qui ont pris feu, je pense, etc. Et le feu a été assez vite découvert et éteint, mais ils auraient quand même eu du mal à trouver un extincteur qui fonctionne – c'est déjà un premier problème.

Si j'ai bien compris, l'incendie s'est déclaré, une alarme s'est déclenchée dans l'école et les élèves avaient heureusement fait un exercice d'incendie peu de temps auparavant. Tout un mouvement d'évacuation a été lancé, mais dans l'évacuation, la direction était intervenue pour renvoyer une partie des élèves à nouveau dans l'école, vu qu'ils avaient maîtrisé l'incendie.

On fait malgré tout référence à un élève qui, le soir, a dû être soigné par des médecins à l'hôpital.

Et donc, on se demande aussi, d'un côté, si c'était juste que la direction ait interrompu l'évacuation ? Est-ce que les services d'incendie, les pompiers ont été avertis ? Et le protocole – je suppose qu'il existe un protocole de sécurité dans toutes les écoles, ça, je ne mets pas en doute –, est-ce qu'il a été bien suivi par la direction et par le personnel de l'école ?

Ensuite, les parents et professeurs sont évidemment inquiets. Il y a eu un arrêt de travail des professeurs le lendemain de l'incident. Une inspection a été menée dans le service où, si j'ai bien compris, on a quand même aussi constaté quelques anomalies, y compris plusieurs extincteurs qui sont périmés – et donc qui ne fonctionnent pas – et une porte de sortie de secours qui est souvent cadenassée.

Bon, on connaît bien la situation dans les écoles : ça se fait pour éviter que des élèves s'échappent de l'école. Donc je vois très bien et je crois en fait avoir entendu et comprendre de quoi il s'agit. Mais ça veut dire qu'il y a des sorties

qui sont inaccessibles et c'est quand même dangereux.

Il y a donc beaucoup de questions qui se posent et qui sont importantes pour la sécurité de nos enfants et de nos collègues professeurs, et j'aimerais bien que vous éclairciez ces questions.

Merci, madame l'échevine.

Mme Hariche, échevine.- Merci, madame la Présidente. Beaucoup de choses sont tout à fait exactes dans ce que vous avez relaté. Il y a eu un début d'incendie le 10 janvier durant la récréation, et il a été provoqué par un feu mis à un cartable – par son propriétaire, semble-t-il, mais l'enquête démontrera ce qu'il en est. La direction et un membre du personnel d'entretien l'ont immédiatement éteint, mais de la fumée s'est effectivement répandue dans le bâtiment.

Après quelques instants d'aération, la fumée s'est dispersée dans quelques classes qui ont été déplacées, et au bout de quelques heures, cette fumée était totalement dissipée. Étant donné l'absence de flammes et la maîtrise immédiate de la situation, la direction qu'étant sur le lieu du départ d'incendie et n'ayant pas vu de fumée a estimé qu'il était nécessaire de procéder à une évacuation.

Ceci étant dit, aucun parent ni élève n'a signalé avoir été à l'hôpital après être rentré à la maison, comme vous l'avez suggéré. La police a bien évidemment été contactée. Un procès-verbal a été dressé et une enquête est en cours afin d'identifier le ou les responsables.

Il va de soi que des mesures disciplinaires seront prises à l'égard du ou des responsables.

Suite à cet incident, plusieurs problèmes ont été effectivement constatés et sont déjà réglés à cette heure. Des extincteurs qui ont été remplacés. Une des portes

de secours qui a été totalement dégagée et réparée par les services techniques. L'identification des voies de secours a aussi été améliorée – elle existait, mais nécessitait encore davantage d'amélioration. Des travaux d'électricité se poursuivent, qui permettront d'étendre l'alarme anti-incendie à la dernière partie du bâtiment, et des mégaphones sont utilisés en attendant la fin des travaux.

Quant à l'arrêt de travail, il a eu lieu le 12 janvier et l'inspecteur pédagogique s'y est rendu pour rencontrer l'équipe qui demandait pourquoi l'école n'avait pas été évacuée. D'autres questions sur les travaux du bâtiment ont également été abordées, puisque – comme on vous l'a sans doute dit – de gros travaux sont prévus à l'Institut Diderot dont l'aspect patrimonial rend les interventions extrêmement difficiles et nécessitent des permis particuliers.

Ainsi, 750.000 € sont budgétisés en 2023 pour rénover la toiture de l'école, plus 350.000 € prévus en 2024 pour les châssis.

Vous le savez, ce ne sont pas loin de 40 millions d'euros qui sont investis chaque année dans les bâtiments scolaires, et la priorité porte évidemment sur les travaux liés à la sécurité et l'hygiène.

De même, nous veillons à ce que toutes les mesures de sécurité soient respectées. Les exercices d'incendie ont lieu régulièrement et sont plutôt bien faits, en particulier dans cette école – le compartimentage, les plans d'évacuation et j'en passe...

En l'occurrence, l'Institut Diderot, donc, comme je viens de le dire, réalise systématiquement ces exercices d'évacuation, et ceci de manière exemplaire. Soyez donc bien assurés que la sécurité de notre personnel et de nos élèves est une priorité et que nous veillons en permanence à améliorer les procédures internes.

M. Bauwens.- Merci, madame Hariche. Je pense qu'on a effectivement eu beaucoup de chance dans cette école. Je me pose quand même la question au niveau du protocole : je n'ai pas très bien entendu si toutes les écoles disposent d'un protocole et s'il a bien été suivi...

Je vois que vous faites signe que oui, mais je suppose aussi que vous prenez maintenant des mesures pour aller vérifier dans les autres écoles de la Ville. Parce que, j'ai vu les photos de l'école que des parents m'ont envoyées, maintenant, et de l'état des murs, des fenêtres et des portes. Je n'ai pas eu la réponse sur la porte de secours qui est cadenassée, et ça m'inquiète. J'ai été moi-même professeur, je sais comment ça se fait. Donc il y a quand même...

Mme Hariche, échevine.- *(Inaudible.)*

M. Bauwens.- Ah bon, d'accord. Mais donc, à ce niveau-là, j'espère alors que vous prévoyez peut-être, aussi d'aller vérifier dans d'autres écoles, parce qu'ici il y a eu un petit problème... Sans trop graves conséquences, heureusement, mais qui a quand même démontré qu'il y a quand même de sérieux problèmes : une partie de l'école qui n'entendait pas l'alarme et des extincteurs qui ne fonctionnent pas...

Donc à ce niveau-là, j'espère que vous allez maintenant vérifier que tout est en ordre dans les autres écoles.

Mme Hariche, échevine.- On n'a évidemment pas attendu qu'il y ait cet incident pour faire passer les services, dont le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT), qui passe chaque année dans tous les établissements scolaires et qui nous fait un rapport. Et c'est évidemment sur base de ce rapport que les travaux urgents sont décidés.

Et par rapport à la porte coupe-feu, j'avais répondu : elle a effectivement été réparée par les services techniques.

Question de M. Coulibaly relative à la problématique des personnes sans toit à Bruxelles

M. Coulibaly.- Merci, madame la Présidente. Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, monsieur le président du CPAS, chers collègues conseillers, en regardant autour de nous, en circulant dans les rues, en visitant les stations de métro et d'autres lieux publics de notre belle capitale, la précarité est frappante et alarmante. En dépit des efforts salutaires du secteur associatif et des professionnels dudit secteur, le nombre de personnes sans toit, sans abri en ces lieux est fort inquiétant.

Messieurs, mesdames et chers collègues, depuis l'épisode du covid-19, qui a occasionné pas mal de pertes d'emplois, suivi de la crise énergétique, cause principale de l'inflation que nous subissons tous aujourd'hui, le nombre de personnes sans domicile a bien augmenté. En 2018, il était estimés à 4.000. Après la première année de la pandémie, ce nombre est passé à 6.000. La guerre en Ukraine et la crise des réfugiés ont suivi, une grande partie des travailleurs ne parviennent plus à payer leur loyer et certains deviennent de nouveaux sans-abri.

Le PTB a pourtant proposé la régulation du secteur immobilier qui consiste à décider la baisse et le plafonnement des loyers, outre des investissements importants dans la construction de nouveaux logements publics, sociaux et autres pour répondre à ces besoins.

Aujourd'hui, on n'a plus une idée réelle du nombre de personnes et de

demandeurs d'asile se trouvant sur notre territoire, sans toit.

Face à ce triste décor, que faire ? Doit-on rester inactif et laisser le tissu social se détériorer de plus en plus ? Pourtant, les travailleurs et les experts du secteur associatif préconisent depuis longtemps une politique de Housing First – une victoire avait même été obtenue en amenant le gouvernement fédéral à débloquer des fonds dans cette perspective.

Partant de tout ce qui précède, le PTB pose les questions suivantes :

Premièrement, de quelle manière comptez-vous garantir un toit à chaque Bruxellois ? C'est-à-dire comment aider ceux qui sont dans la rue à retrouver un toit et les personnes précarisées, qui ont peur de perdre leur logement, à pouvoir le conserver ?

Deuxièmement, est-ce que la Ville prendra l'initiative de recenser et évaluer le nombre de personnes sans toit se trouvant sur son territoire ?

Enfin, est-ce que la Ville ambitionne de diminuer significativement le nombre de personnes sans toi ? Et si oui, quels sont les projets et mesures que la Ville à l'intention de prendre pour réaliser cette ambition ?

Je vous remercie.

Mme Mutyebele, échevine.- Monsieur le conseiller, chers collègues, je vous remercie pour ces questions auxquelles je vais tenter de répondre, car la Ville ne dispose pas de tous les leviers pour adresser complètement cette problématique.

Comme vous le savez, au niveau de la Régie et du CPAS, la politique volontariste de la Ville se poursuit avec la réalisation du troisième plan logement. Nous développons, en effet, depuis plus de trois législatures des

foyers abordables et de grande qualité afin de compléter l'offre de logements publics régionale sur notre territoire. C'est une politique que d'autres communes montrent moins d'entrain à mettre en place, ce qui, en fin de compte, est dommageable pour toute la population de la Région bruxelloise.

Depuis 2018, la Régie collabore en outre avec le Samusocial et son projet Step Forward pour mettre à disposition de leurs publics deux logements envisagés comme Housing First.

Une seconde initiative de Housing First a été lancée récemment par mon échevinat, en collaboration avec Step Forward et l'asbl Le Refuge. Ce sont ici quatre logements de la Régie qui sont mis à disposition pour des personnes victimes d'exclusion ou de violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Concernant l'évaluation des personnes sans abri, un comptage est organisé par l'association Bruss'help, sur base biannuelle. Ce dénombrement est généralement organisé une nuit de semaine durant le mois de novembre.

Concrètement, ce sont près de 200 travailleurs sociaux bénévoles qui viennent en aide aux personnes précarisées, dont des membres du Samusocial, de Diogenes, Transit et DoucheFLUX qui parcourent les rues des 19 communes pour compter les personnes qui dorment en rue.

Ces bénévoles sont répartis en équipes de deux à trois personnes, chacune ayant un secteur bien défini à contrôler. Chaque personne dormant dans la rue est comptabilisée et toute personne hébergée en centre ou en maison d'accueil d'urgence, ainsi que dans des lieux de squat connus est également additionnée.

En 2018, le nombre de personnes mal logées était estimé à environ 3.600 personnes. En 2020, on en dénombrait près de 4.500.

Pour 2022, nous sommes en attente de l'analyse et du dénombrement dont les résultats ne sont pas encore connus pour le moment.

Merci.

M. Coulibaly.- Je vous remercie pour ces réponses.

**Question de M. Coomans de Brachène concernant l'avenir de l'hôtel de
Ville de Bruxelles**

Mme la Présidente.- Cette question a été traitée dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour.

**Question de M. Weytsman relative aux conséquences des derniers recours
sur les pertes liées au projet avorté Neo 2**

M. Weytsman.- Je vous remercie, madame la Présidente. Il y a en fait deux questions : celle-ci sur Neo 2, et la prochaine qui reviendra plutôt sur Neo 1 et le parc des expositions.

Brièvement, monsieur le Bourgmestre, la décision d'arrêter le projet Neo 2 – dont on a déjà débattu auparavant – a quand même eu des conséquences financières assez importantes, même si le ministre-président Vervoort me disait à l'époque qu'une partie des plans du Neo qui a été acquis nous permettra peut-être d'avancer sur la rénovation des palais. D'ailleurs, il apparaît maintenant que c'était une drôle de réponse, sachant qu'aujourd'hui, ce dernier ne veut plus rien faire.

Quoi qu'il en soit, ce sont quelque 15 à 20 millions d'euros qui ont déjà été perdus. Je n'invente rien : c'est bien cette somme qui résulte des réponses du ministre-président. Je peux en détailler la ventilation si vous le souhaitez,

monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- Vous dites qu'ils sont « perdus » ? Nous ne sommes donc pas d'accord, mais ce n'est pas grave.

M. Weytsman.- Non ! Vous m'interrompez, mais à quoi correspondaient ces 15 ou 20 millions d'euros ? Ce sont des frais d'études, des frais d'architectes, des frais de personnel... Donc, il faudra m'expliquer comment on pourrait valoriser tous ces divers frais d'études, d'avocats et d'architectes pour le projet Neo 2. C'est pour ça que je me permets de dire qu'ils sont « perdus », et vous aurez l'occasion de répondre dans un instant.

Et aujourd'hui, il y a encore un nouvel élément qui s'est effectivement rajouté, à savoir le recours et le conflit entre l'architecte et la société initiale. D'où cette simple question :

Est-ce que la Ville doit provisionner certains montants ? Si l'architecte obtenait gain de cause, est-ce que cette entreprise – je ne vais pas citer de noms – pourra aussi se retourner contre la Ville de Bruxelles ou contre les autorités publiques ? Et si c'est le cas, est-ce que la Ville devra encore participer davantage à cette indemnité ?

Ça ferait donc encore x centaines, milliers ou millions d'euros à ajouter, en plus de cet argent qui selon moi a bel et bien été perdu !

M. le Bourgmestre.- Monsieur le conseiller, comme vous le rappelez vous-même, l'action intentée par les Ateliers Jean Nouvel concerne au premier chef ses anciens partenaires que sont les sociétés CFE et Cofinimmo.

Dans cette affaire, il est toutefois exact que le pouvoir adjudicateur – c'est-à-dire la Ville, la Région et Neo, les deux premiers ayant nommé Neo aux fins de les représenter – a introduit une demande d'intervention volontaire à cette

procédure. Cette décision a tout d'abord été prise dans le but d'appuyer le consortium qui tentait de s'opposer à l'**indemnisation (?)** demandée par les Ateliers Jean Nouvel, la convention de transaction intervenue au mois d'août 2021 entre le pouvoir adjudicateur et le consortium composé des sociétés Cofinimmo et CFE, au motif que cette convention revêt un caractère confidentiel.

Pour les raisons de confidentialité susmentionnées, il ne m'est néanmoins pas possible de vous dévoiler la manière dont les intérêts de la Ville sont protégés par la convention de transaction.

J'attire cependant votre attention sur le fait que l'action entamée par des partenaires privés du consortium est dirigée contre d'autres membres privés dudit consortium. Le marché Neo 2 ne concerne pas que la Ville, mais également la Région et Neo.

Jusqu'ici, les finances de la Ville n'ont pas été impactées par la convention de transaction conclue avec le consortium CFE/Cofinimmo, et en toute logique, elles ne devraient pas l'être dans le futur.

Je vous remercie.

M. Weytsman.- Je poserai évidemment la même question auprès de la Région bruxelloise. Ça a du sens, pour les raisons que vous venez d'évoquer, et la question est déjà introduite.

Et je comprends que vous ne puissiez peut-être pas répondre à tout, mais si cette indemnité devait être payée, je pense que vous pourriez alors répondre, puisque dans ce cas on devrait quand même provisionner.

Donc, si davantage devait être payé, est-ce que la Ville serait partie prenante et amenée à supporter aussi une partie de l'indemnisation due à l'architecte, dans

le cadre, évidemment, de ses responsabilités et de l'accord avec Neo et la Région ?

M. le Bourgmestre.- Les comptes rendus feront acte de ma réponse par écrit. Vous comprendrez en la lisant que j'ai effectivement répondu à votre question.

M. Weytsman.- Soit. Comme vous aviez utilisé le mot « pouvoir », je n'étais pas entièrement certain si la Ville devrait potentiellement être amenée à devoir participer ou non à cette indemnisation.

Mais je relirai donc le compte rendu, monsieur le Bourgmestre.

**Vraag van mevrouw Debaets betreffende de uitbreiding van het
Zorgcentrum na Seksueel Geweld en de opvang van slachtoffers in het
Nederlands**

Mevrouw Debaets.- Ja, dank u wel, want nog niet zo lang geleden, 18 januari, vond inderdaad de officiële opening plaats van de uitbreiding. De Burgemeester was daarbij aanwezig. Hij gaf aan – zoals, denk ik, iedereen – tevreden te zijn dat het wordt uitgebreid en ook dat tegen maart, als ik het goed begrepen heb, alle politiezones erbij betrokken zouden worden. En dat is belangrijk om optimale zorg aan slachtoffers van seksueel geweld te kunnen bieden.

Nu, helaas zien we in de cijfers dat ook heel wat slachtoffers minderjarig zijn. Want tijdens de eerste vijf maanden van 2022 was 13,5% zelfs jonger dan 12 jaar, als ik het goed begrepen heb. Maar misschien dat de Burgemeester dat wat extra kan toelichten. Dat is natuurlijk een zorgwekkende problematiek.

Daarnaast lijkt het mij ook heel belangrijk dat iedereen, elk slachtoffer in zijn

eigen (taal kan geholpen worden. En daar knelt het schoentje. Er zijn al eerder getuigenissen geweest van slachtoffers die aangaven dat ze er niet in het Nederlands terechtkonden. En vorige week was er terug op Bruzz een getuigenis van een slachtoffer dat aangaf dat ze niet in haar taal, in haar moedertaal, te woord werd gestaan omdat blijkbaar niemand in staat was dat te doen. Wat toch wel heel jammer is.

Dus een paar vragen. Kan u de uitbreiding van het zorgcentrum toelichten? In welke mate werd de opvangcapaciteit verhoogd? Hoeveel slachtoffers melden zich maandelijks aan? Hopelijk ligt dat niet zo hoog. Is daar een evolutie in? Misschien ook nog eens het kostenplaatje, dat zou ook wel handig zijn. En kan u duiden hoeveel vrouwen, minderjarigen en zelfs -13, -14-jarigen zich aanmelden of zich hebben aangemeld in het zorgcentrum?

En misschien toch ook nog wel graag een woord over de aanwezigheid van de politie. Want ik had begrepen dat er ook regelmatig politieagenten aanwezig zijn. In welke mate garandeert u dat het zorgcentrum tweetalige opvang kan bieden aan slachtoffers? Welke maatregelen neemt u om ervoor te zorgen dat wel degelijk iedereen in zijn eigen taal geholpen kan worden? Want zo moet het ook in onze tweetalige hoofdstad in het tweetalige Gewest.

Dus ik ben heel erg benieuwd naar de antwoorden die u mij gaat geven. Ik dank u.

De Burgemeester.- Mevrouw Debaets, het ZSG werd inderdaad uitgebreid naar de andere Brusselse politiezones. De opvangcapaciteit werd zo ook vergroot. Er is ongeveer 200 m² extra. Vroeger was er 100 m². We gaan van één naar drie verzorgingsruimtes. Van één naar twee verhoorruimtes voor volwassenen. Eén verhoorruimte plus een regie-hypermoderne audiovisuele verhoorruimte voor de minderjarigen.

Van drie naar vier bureaus voor psychologen. Een extra bureau voor verpleegkundigen. En een administratief bureau. In 2022 hebben we per maand gemiddeld 58 slachtoffers behandeld. We verwachten na de uitbreiding ongeveer een verdubbeling. Nog enkele cijfers voor het jaar 2022: 88% van de slachtoffers waren vrouwen. 11% mannen en 1% transseksueel. 32,5% minderjarigen en 11,7% minderjarigen onder 15 jaar.

We hebben geen taalstatistieken per specifieke groep. Ik kan u wel zeggen dat voor de periode 2017-2020 het ZSG 1594 slachtoffers heeft ontvangen: 17% Franstaligen, 6,5% Nederlandstalige, 7% Engelstaligen, 2,5% Spaanssprekend, 2,5% spraken Arabisch, overig 11,5% spraken een andere taal (Pools, Italiaans, Portugees of Roemeens).

Er was voor de uitbreiding een subsidie van de federale regering en een stuk werd gedragen door CHU Saint-Pierre. De equipe bestaat uit 33 personen. 13,5 VTE forensische verpleegsters en ze gaan nog één bijkomende aanwerven om uit te komen op 14,5 VTE. Voor de uitbreiding waren het er acht. 3,5 VTE psychologen en we werven nog één extra aan om uit te komen op 4,5 VTE voor de uitbreiding, 2,5 VTE. 0,5 VTE dokter, 1 VTE administratieve medewerkers, 0,8 VTE logistieke hulp en extra sinds uitbreiding, 1 VTE coördinator.

In de equipe van de verpleegster zijn er negen die tweetalig zijn. Vier Nederlandstaligen en vijf Franstaligen. De anderen volgen een cursus Nederlands in het centrum.

Er is ook een vertaaltool aanwezig die het mogelijk maakt om alle slachtoffers in hun taal te behandelen (Frans, Nederlands, Engels maar ook alle andere talen die ik hierboven al vermeld heb).

Bij de psychologen is de helft van de equipe Nederlandstalig en de andere helft

Franstalig. Er is een mogelijkheid voor de andere talen om met een tolk te werken. Het ZSG volgt het ritme van de patiënten. Als ze een klacht willen neerleggen dan wordt hen een veilig en aangepast kader aangeboden. Maar het zijn zijzelf die erover beslissen.

Ongeveer 60% van de slachtoffers dient een klacht in en 30% van de slachtoffers komt met de politie.

Ik dank u.

Mevrouw Debaets.- Ik wil u danken voor het antwoord. Ik denk dat we het er allemaal over eens zijn dat daar ontzettend belangrijk werk gebeurt, heel mooi werk om slachtoffers – en elk slachtoffer is er één teveel – goed te onthalen en een goede psychologische en medische omkadering te bieden.

Die eerste uren zijn heel belangrijk. Ik denk dat het ook een mooi voorbeeld is hoe overheden wel kunnen samenwerken en dat zou wel meer navolging mogen krijgen. Mijn bezorgdheid daarbij was tweërlei: één, ik vind het heel zorgwekkend dat er zoveel minderjarigen zijn. 11% meisjes die jonger zijn dan 14, dat zijn kinderen eigenlijk nog... Ik denk dat we er allemaal kippenvel van krijgen, en nogmaals: voor iedereen die het overkomt is het vreselijk, maar te weten dat het zo hoog is voor zo'n jonge kinderen, vind ik echt wel een heel angstwekkende evolutie.

En mijn tweede bezorgdheid was rond taal, want ik denk: op zo'n moment in je leven waar je zo kwetsbaar bent, waar je zo ontredderd bent en nood hebt aan goede omkadering is het echt belangrijk om dat in de eigen taal te kunnen doen. Ik ben blij te horen dat er heel wat tweetalige mensen daar werken en dat ze ook inspanningen doen om taallessen te volgen. Het blijft een beetje vreemd dat er dan, ondanks het feit dat daar heel wat tweetalige mensen werken, en

Nederlandstaligen, blijkbaar toch momenten zijn dat daar niemand in dat centrum is die het slachtoffer in het Nederlands kan onthalen.

Hoe dat komt, weet ik niet, maar misschien is het eens goed om te bekijken met de coördinator of coördinatrice om ervoor te zorgen :

- Dat er in de equipe minstens altijd één tweetalige aanwezig is.
- Dat daar een minimum dienstverlening is in het Nederlands, maar ook in het Frans, uiteraard – maar dat zal geen probleem zijn.
- En dat er toch altijd minstens iemand is die de eerste hulp, het eerste onthaal, ook in de taal van het slachtoffer kan bieden.

Maar voor de rest: zeer enthousiast over dat mooie project, hoor.

Vragen van mevrouw Ampe en de heer Coomans de Brachène betreffende de impact van de 50%-regel « Good Living »

Questions de Mme Ampe et M. Coomans de Brachène concernant, l'impact de la règle 50 % « Good Living »

Mevrouw Ampe.- De Brusselse regering heeft een nieuwe bouwbijsel in de maak, de zogenaamde Good Living. Ik hou al mijn hart vast als dat even goed zal zijn als Good Move. Vooral als je de eerste nieuwe regel van Good Living bekijkt, dan kan dat nogal de wenkbrauwen doen fronsen. Want de eerste regel bestaat er in te zeggen dat alle straten in Brussel voor minstens 50% moeten voorzien zijn voor voetgangers, fietsers enzoverder.

Voor vele straten kan dat zeer goed zijn, absoluut. Maar bijvoorbeeld voor de voetgangerszone zou dat al geen goede zaak zijn, want daar is er 100% voor fietsers en voetgangers. Dat is toch 55 hectare. Ik weet dat het gaat over een maximum, maar als je dit toepast op alle straten, wordt het toch wel absurd.

Want eigenlijk wordt de Grote Markt hier op één lijn geplaatst met de Kleine Ring. De A12 krijgt hetzelfde statuut als de Broekstraat. Want beide straten moeten 50% voorzien zijn voor voetgangers en fietsers. Op de A12... Ik bedoel: er moet toch nog wel een verschil zijn tussen metropolitane banen en gewone woonwijkstraten. Maar blijkbaar niet voor Good Living.

En zo zijn er nog een aantal andere nieuwe regels die komen. De gescheiden fietspaden in één rijrichting moeten minimaal 1,80 m zijn en twee rijrichtingen drie meter.

Dat is natuurlijk een ideale situatie. Maar we weten dat het in bepaalde straten niet mogelijk is. Om de 100 meter moeten er fietsbeugels geplaatst worden. Ik vind het een zeer goede zaak dat er zoveel mogelijk fietsbeugels geplaatst worden. Maar dat zijn zo'n blinde regels! Je moet dat soms ook kunnen zetten op een plek die ervoor het meest geschikt is, bijvoorbeeld een school, een crèche. Het is zo bizar, eigenlijk, dat het om de zoveel meter... Het is heel blind geteld.

Voor bussen is er ook minimaal 3,1 meter nodig voor één rijrichting en 6,2 in beide. We weten dat er straten zijn waar dat ook niet het geval is. Parkeren voor monumenten mag niet meer. De minimale breedte voor een parkeerplaats wordt twee meter. In sommige straten is dat vandaag niet het geval. En per 50 parkeerplaatsen in de handelskern moeten er twee zijn voor mensen met beperkte mobiliteit. Maar ja, soms zijn er plekken waar er meer nodig zijn en soms zijn er plekken waar er minder nodig zijn.

Dus mijn vragen zijn eigenlijk de volgende: als die 50% regel wordt toegepast, hoeveel rijstroken verdwijnen dan op de A12? Op de Groendreef? Op de Havenlaan en op de Kleine Ring?

Hoeveel van de 1.200 straten van de Stad Brussel moeten heringericht worden

als deze regel wordt ingevoerd en wat is de totale kostprijs voor de herinrichting van al deze straten? Hoeveel kilometer afgescheiden fietspad telt de Stad Brussel? Hoeveel zal er verdwijnen omdat ze niet breed genoeg zijn? Omdat ze geen 1,80 meter zijn ? Hoeveel extra fietsbeugels zijn er nodig als deze regel wordt ingevoerd? Want u zal meteen aan de norm van Good Move moeten voldoen. Dat is immers een wetgeving.

En hoeveel kilometer buslijn voldoet er wel of niet aan die 3,1 meter? Zelfde vraag voor de 6,2 meter in beide richtingen. Hoeveel parkeerplaatsen moeten er verdwijnen in straten die niet voldoen aan de twee meter breedte? Over welke straten gaat dat?

Hoeveel parkeerplaatsen verdwijnen er omdat je niet meer voor een monument, een park, een crèche, een school, een eredienst en een culturele voorziening zal kunnen parkeren? En hoeveel parkeerplaatsen voor mensen met een beperkte mobiliteit moeten erbij komen in de verschillende handelskernen?

En hoeveel tijd heeft u nodig om dat te realiseren? Want het lijkt mij een gigantische opdracht.

Dank u.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, madame la Présidente. Madame l'échevine, en tant que conseiller communal de la Ville, j'ai déjà pu relayer à plusieurs reprises une série de préoccupations et d'inquiétudes légitimes des acteurs de terrain au sujet du plan Good Living, qu'il s'agisse de promoteurs immobiliers, d'acteurs du logement, d'associations professionnelles spécialisées, de citoyens, d'Inter-Environnement Bruxelles, du règlement régional d'urbanisme (RRU), du BRAL, et j'en passe. Le 20 janvier dernier s'est clôturée l'enquête publique concernant ce fameux règlement régional d'urbanisme, suivi lundi dernier par un premier débat au parlement bruxellois,

en commission du développement territorial, avec une présentation de ce fameux plan par le secrétaire d'État.

Les critiques sont très nombreuses, dont notamment le frein probable pour la reconversion de bureaux en logements, mais également la fragilité juridique au profit d'une forme d'arbitraire – ce n'est pas anodin –, mais également l'augmentation substantielle des coûts de logements au travers du renforcement de certaines exigences, ainsi qu'un risque réel pour le respect des perspectives emblématiques de notre capitale.

On connaît malheureusement les méthodes du gouvernement bruxellois en matière de concertation. Dois-je rappeler la très mauvaise expérience avec Good Move, la fameuse version mobilité de Good Living qui a plongé nos concitoyens dans le chaos.

Compte tenu des informations qui précèdent, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Premièrement, sachant que l'enquête se déroulait en partie durant les congés de fin d'année, est-ce que l'administration a eu suffisamment de temps pour développer un avis circonstancié ?

Deuxièmement, pourriez-vous me préciser la date butoir pour les avis des communes afin qu'ils soient pris en compte ? Et des discussions ont-elles pu être menées avec le gouvernement bruxellois et les acteurs acteurs de terrain ?

Troisièmement, au vu du nombre impressionnant de critiques émanant, comme je le disais, des milieux professionnels, associatifs, comités de quartier, etc., jusque dans les rangs mêmes de la majorité régionale, avez-vous pu en tenir compte lors du passage du dossier au Collège ?

Quatrièmement, comment la Ville de Bruxelles perçoit-elle ce projet de modification du RRU ?

Enfin, disposez-vous d'un cadastre du nombre de places – de parking, j'entends, puisque ça concerne aussi un petit peu cela – par quartier dans notre commune, et notamment de celles qui devraient être supprimées par l'application du plan Good Living ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Mevrouw Persoons, schepen.- Dank u wel voor uw vragen, merci pour vos questions. Eerst misschien mevrouw Ampe. Ik denk dat u het misschien niet helemaal juist begrepen heeft, want het hele kader van Good Living gaat natuurlijk in de eerste plaats van toepassing zijn op alle toekomstige projecten. Het is niet de bedoeling dat we nu elke straat of elk gebouw van Brussel gaan afbreken en openleggen en dat allemaal gaan toepassen. Het is voor alle volgende projecten die eraan staan te komen dat we de regels gaan moeten toepassen. Maar niet momenteel op het ganse territorium met meteen alles. Dat zou ook onmogelijk zijn.

Dus alle vragen, detailvragen die u gesteld heeft en gaan berekenen hoeveel vierkante meter straat er moet aangepast worden, dat is momenteel ook volledig irrelevant. Want het gaat om het toepassen van die regels bij toekomstige projecten van heraanleg. Of van toekomstige renovaties van gebouwen. Dus dat is toch een heel belangrijk element om eventjes recht te zetten. Een heel aantal dingen die u aanhaalt, zoals de busbaan van 3,1 meter breed of parkeerplaatsen van twee meter breed of een heleboel andere dingen die in Good Living staan, zoals de opvang van regenwater in situ, zijn dingen die we allemaal toepassen op het niveau van de Stad Brussel, in de huidige projecten van heraanleg. En we

zullen dat natuurlijk ook blijven doen in de toekomstige projecten. Het is zo, en dat is misschien ook belangrijk voor jullie om te weten, dat er een officieel advies moet komen van het College en van de Gemeenteraad op Good Living. Dus de verschillende diensten van de Stad zijn geraadpleegd. Die hebben hun adviezen, en die zijn wij nu aan het verzamelen. We gaan die in een coherente tekst gieten. Momenteel is die nog niet goedgekeurd door het College. Dat zal in de volgende weken gebeuren en die tekst zal ook geagendeerd worden op de Gemeenteraad. Want ik kan mij voorstellen dat jullie, ondanks het feit dat het een Gewestelijk dossier is, veel opmerkingen hebben over de inhoud van Good Living. Maar als het advies van de Stad op de Gemeenteraad komt, denk ik dat we het daar meer in detail over kunnen hebben.

Donc, tous les services de la Ville ont bien été consultés, monsieur Coomans. Ils ont remis des avis sur le projet de RRU Good Living. Le secrétaire d'État Smet nous a donné jusqu'à la fin février 2023 pour réagir et passer en Collège et en Conseil les différents avis. C'est assez court. Je ne sais pas si ce délai va être tenu ou si le secrétaire d'État va nous donner encore un peu plus de temps. Il y a beaucoup d'avis à intégrer dans un texte à débattre en Collège et en Conseil et on aura encore largement l'occasion d'en discuter ici quand l'avis officiel de la Ville sera mis à l'agenda du Conseil. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

Mevrouw Ampe.- Ja, dat is wel een heel kort antwoord. Ik geef u eigenlijk de kans om eens te gaan nakijken wat de impact is van de nieuwe bouwbijsel op het onderhoud van de straten, maar ook bij de nieuwe aanvragen voor bouwvergunningen om een straat heraan te leggen. En u grijpt die kans niet om eventjes gewoon te kijken wat de impact zou zijn op het grondgebied van de Stad Brussel. Ik vind dat jammer.

Ik heb geen enkel antwoord gekregen op mijn vragen. Het is toch belangrijk, als

er een nieuwe wetgeving komt, dat je weet wat de impact is van die wetgeving op elke van de 1.200 straten in de stad! Als je dat niet weet, stap je gewoon blind mee in een nieuwe visie. Ik vind dat ongelooflijk. Dat je zelf niet wil weten wat de impact is van Good Living op de nieuwe aanvragen voor bouwvergunningen of op het budget van de stad daarvoor, of op hoe de situatie nu is, ja, bon, u slaat mij met verstomming.

M. Coomans de Brachène.- Merci pour ces réponses, madame l'échevine. Je suis quand même un peu dubitatif, parce que vous répondez effectivement à deux des cinq questions que j'ai posées et que je pensais assez claires...J'entends que le délai est assez court et que la date butoir est fixée à la fin février.

Très bien, merci.

Pour le reste, est-ce qu'il y a eu des discussions avec les acteurs, avec le gouvernement bruxellois ? Ce n'est pas très clair. Est-ce que vous avez pu prendre les critiques en compte, y compris parmi les membres de votre majorité régionale ? Je rappelle que celle-ci est similaire à la majorité communale de la Ville de Bruxelles. Jusqu'à nouvel ordre, c'est une majorité miroir. Je voudrais savoir s'il est possible d'en tenir compte ou pas.

Alors, j'entends qu'on va bientôt voir l'avis, au prochain Conseil – je serai en tout cas très curieux. Ça veut dire qu'on reviendra inmanquablement là-dessus la prochaine fois, avec certainement des remarques, voire des critiques. Il faut y voir plus clair.

Enfin, sur la question du nombre de places qui seront supprimées, je pense que ce serait intéressant de le connaître. Je vous encourage peut-être déjà à aller voir le chiffre, parce qu'il y a inmanquablement des incidences sur le terrain.

Voilà, merci.

Mevrouw Persoons, schepen.- Ik ga nog heel kort reageren. Maar jullie begrijpen toch dat we niet omwille van Good Living nu tegelijk alle straten van de Stad Brussel meteen gaan aanleggen? Dat dat onmogelijk is qua kost, qua werf, qua alles wat je wilt. Dat dat dus niet gaat gebeuren. Dus het is project per project dat die regels worden toegepast bij toekomstige projecten, maar niet alles tegelijk, want dat is totaal onmogelijk. Ik veronderstel dat zelfs u dat toch moet snappen, mevrouw Ampe.

Je sais qu'il y a des questions sur le contenu de notre position, mais je propose d'en discuter quand l'avis de la Ville sera à l'ordre du jour de ce Conseil.

Question de Mme Loulaji concernant les chats errants et la situation des associations qui s'en occupent

Mme la Présidente.- Avec l'accord de l'auteur, la question est retirée de l'ordre du jour.

Question de M. Weytsman concernant la mauvaise gestion et l'imbroglie de blocage sur le plateau du Heysel

M. Weytsman.- Je vous remercie, madame la Présidente. Je ne vais pas revenir – c'est repris dans ma question –, sur un article de presse qui relaie les difficultés qu'il y a à nouveau au sein du parc d'expositions et la proposition de démission des administrateurs, ni même sur les conditions qui entourent ces interrogations et ces difficultés. Cela rejoint d'ailleurs des questions que je pose régulièrement ici :

Vers où va le parc d'expositions ? Vers où vont l'ensemble des projets de

réaménagement du plateau du Heysel.

J'ai posé des questions très concrètes. Pourquoi est-ce qu'il y a cette défiance du gouvernement bruxellois, d'une majorité miroir à la vôtre, à l'encontre du parc d'expositions, de votre projet de rénovation des palais ? Celui-ci est largement partagé :o tut le monde reconnaît qu'il faut rénover les palais – c'est une question que je pose régulièrement.

1. Je trouve que c'est un outil intéressant, à vocation régionale et fédérale. Je l'ai défendu à plusieurs reprises. En ça, ce serait bien normal que le gouvernement régional bruxellois puisse intervenir. Et je trouverais légitime que vous demandiez aussi le soutien du gouvernement fédéral – je l'ai déjà évoqué plusieurs fois –, notamment parce qu'on a récemment déjà injecté plus de 15 millions d'argent public pour venir en aide.

Alors comment est-ce que vous expliquez cette défiance et l'impact que ça a aujourd'hui sur cette asbl ?

2. Si je comprends bien, la Région essaye en fait de conditionner un éventuel soutien, voire même le paiement des 8 millions d'euros dans le cas des avancées du projet Neo 1.

C'est « le serpent qui se mord la queue », puisque c'est eux-mêmes qui doivent travailler et nous proposer le plus rapidement possible un plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Vous avez dit la dernière fois ici et confirmé dans la presse que le PRAS en question n'arriverait qu'en 2024-2025. On me dit pourtant qu'il va bientôt être proposé au gouvernement et qu'on pourra bien en discuter dès 2023. Est-ce qu'à ce moment-là – donc cette année, si mes informations sont correctes –, vous rediscuterez du soutien de la Région au projet de réaménagement du plateau ?

3. Il y a deux raisons pour lesquelles on doit soutenir le réaménagement et la rénovation des palais : pour l'attractivité commerciale, vous le défendez régulièrement, mais je lis aussi que c'est pour des questions de sécurité, maintenant. Ça, c'est quand même nouveau.

Donc dans quel cadre ? Quel est l'audit en question ? Expliquez-nous, en tout cas, l'impact que la non-rénovation pourrait avoir sur la sécurité.

Ensuite, je pense qu'on doit avancer – je vous ai déjà interpellé le mois passé. Si la Région n'intervient pas, est-ce que la commune ne le doit pas ? Je vous encourage à avancer avec le privé et tant pis si la Région ne veut pas suivre.

C'est un outil à vocation régionale. Si le gouvernement bruxellois et Ecolo bloquent ici ou ailleurs, tant pis ! Avançons, avec du privé qui peut peut-être venir en soutien à la rénovation, aux connaissances et à l'expertise de Brussels Expo. Avançons peut-être aussi avec l'ensemble des acteurs privés qui ont toutes et tous un intérêt, que ce soit des acteurs avec lesquels parfois vous êtes en procès, qui ont envie d'avancer, qui veulent peut-être voir rapidement des logements sortir de terre... Je crois que vous devez avancer.

Je pose la question : quand allez-vous rencontrer ces acteurs ? Est-ce qu'il y a des contacts ? Un calendrier ?

Je crois que si vous êtes volontaristes dans ce dossier, vous pourrez très clairement démontrer à la Région qu'elle doit être partie prenante dans ce projet pour le Neo 1, sur lequel vous connaissez en tout cas les limites de notre soutien : je crois que le projet doit évoluer, qu'il doit encore être amélioré et peut l'être dans le cadre des contrats.

Vous l'avez dit dans un article de presse, mais je crois qu'ici, on n'a pas bien compris. Chaque année où on traîne, dans l'ensemble des projets et en particulier Neo 1, c'est de l'argent perdu. C'est bien ça ? Et pas n'importe quel argent, parce que, de mémoire, je crois que le canon était à 170 millions

d'euros – hors inflation.

Ça veut dire que rien que pour l'année 2022 – dites-moi si j'ai raison – , on a perdu 15 millions : on est à 9 % d'inflation sur 170 millions, donc plus 15 millions d'euros. Juste pour ne pas avancer, avec des blocages de la Région et de cette majorité-ci.

Alors je veux qu'on avance ! On peut toujours améliorer le projet, mais il faut avancer. Donc, s'il vous plaît, contactez aussi le privé, pour avancer main dans la main. Le palais du Heysel a besoin d'être rénové.

M. le Bourgmestre. - Merci, madame la Présidente. Sur la dernière question, c'est juste : plus on attend, plus l'inflation... Le montant du canon qui a été fixé en 2014 au moment de l'attribution du marché n'est pas indexé, en effet. Vous avez totalement raison.

Sur le reste, objectivement, dans cette majorité, on avance sur le fait de consolider Brussels Expo. On réfléchit notamment au fait de consolider sa gestion immobilière. Pour l'instant c'est juste une concession. On travaille ensemble avec la majorité du Collège sur la question des droits réels que pourrait gérer Brussels Expo.

Et honnêtement, sur le niveau fédéral, comme vous l'avez suggéré plusieurs fois, on est en contact avec le cabinet de ma collègue Lalieux et Beliris, notamment sur les rénovations patrimoniales et pour entamer des études, estimer comment on pourrait réfléchir à des rénovations patrimoniales pour des parties de palais historiques comme le Palais 5, qui n'ont pas un impact directement commercial.

Sur la façon dont fonctionne Brussels Expo pour l'instant, grâce en effet à la somme qui a été injectée, cela fonctionne plutôt bien. Pour ce qui est du Salon

de l'auto, vous avez vu la communication. Vous avez vu l'expo James Bond et les différentes attractivités du Palais 12, (*inaudible*) la semaine passée. L'expo Johnny Hallyday ou la Brussels Art Fair (Brafa), que j'encourage vraiment tous ceux qui aiment l'art à aller voir. La Brafa, c'est un musée unique à visiter. Il y a tellement de collections différentes, c'est rare de pouvoir trouver ça pendant une semaine. Vraiment, chapeau !

Il y a énormément de choses qui se développent, mais des incertitudes demeurent. J'ai des contacts permanents avec la Région qui nous demande certaines choses. Et oui, la Région et nous, on a bien dit qu'on n'était pas fermés à un privé. Mais avant de s'adresser au secteur privé, il faut voir ce qu'on lui propose. Les investisseurs ne vont pas se lancer juste comme ça, pour financer des palais. Il faut y réfléchir ensemble.

Et je ne ferme pas non plus la piste fédérale. Je veux aussi prendre des contacts par rapport à ça. Ceci dit, à part Beliris, je vois plus d'intervention en termes de prêts. Aujourd'hui, le débat n'est pas de savoir si on peut emprunter, et la Ville est un très, très bon emprunteur, mais si c'est juste du prêt, ce n'est pas très intéressant. Donc, c'est comme on peut : soit capitaliser, soit subsidier une partie des rénovations. Et j'espère vraiment y voir un peu plus clair, pour ce premier semestre, sur les positions des uns et des autres.

Voilà, madame la Présidente.

M. Weytsman.- Vous n'avez pas répondu à une question fondamentale. Si tout se passe bien, pourquoi le gouvernement bruxellois ne soutient pas votre action ? Pourquoi, premièrement, est-ce que cette majorité, que vous dites volontariste ici, ne l'est pas au gouvernement bruxellois ?

Deuxièmement, si je comprends bien, contrairement à ce que vous avez dit, le PRAS serait prêt en 2023. Si c'est vrai, ça veut dire qu'on peut avancer. Il faut négocier avec la Région. Est-ce que vous confirmez, d'abord, qu'il serait

vraiment prêt en 2023 ? Dans la presse, vous aviez évoqué 2025-2026.

Je pense – mais je peux me tromper, parce que ce n'est pas un outil décidé par nous –, qu'avec le total, une fois qu'il sera vraiment bétonné, sachant que le consortium de Neo 1 a un certificat d'urbanisme et un certificat d'environnement, pour qu'il soit réellement effectif, je ne vois pas dans les délais... Je regarde un peu Mme Temmerman, parce qu'elle est architecte, ou Mme Persoons... Je ne peux pas en jurer, mais je crois qu'avant 2024, rendre exécutoire la possibilité du chantier me semble compliqué.

Je me permets, quand je ne sais pas, de dire que si on vous dit que c'est 2023 à la Région, c'est eux qui ont raison, c'est eux qui ont la norme. Je ne peux pas répondre à leur place, mais ça me semble optimiste.

Troisième point, je trouve ça inouï ! Il faut quand même que tout le monde comprenne : rien que l'année dernière, parce qu'on n'avance pas dans ce dossier, que le PRAS n'avance pas, que la Région bloque, on a perdu encore 15 millions d'euros sur le projet Neo 1. C'est quand même absurde ! Si on additionne toutes ces années perdues, c'est à mon avis près de 30 millions d'euros.

Donc, je demande très clairement – et c'est assez amusant que ce soit l'opposition qui le demande – qu'on avance, qu'on continue à l'améliorer, comme vous l'avez déjà fait avec l'avenant IV, qu'on puisse peut-être avoir des accords pour continuer les investissements, comme le MR le soutient, dans l'avenue Houba de Strooper pour un projet qui est plus ouvert sur le quartier – mais il n'y a que des solutions.

Par ailleurs, il y a un acteur que vous n'avez peut-être pas encore contacté : la Société fédérale de participations et d'Investissement (SFPI) – je le dis sans avoir pris de contacts particuliers de mon côté. Pour autant qu'il y ait un soutien

privé, un rendement ; pour autant qu'ils croient dans le projet et qu'il y ait également une solution à l'imbroglie que j'ai évoqué sur le plateau même, qui ne concerne pas que les palais, je crois que c'est un acteur qu'on pourrait tout à fait impliquer également.

De grâce, il n'y a que des solutions ! J'encourage, s'il vous plaît, votre majorité miroir à essayer de persuader aussi les membres d'Ecolo qu'il faut trouver une solution à la Région également.

M. le Bourgmestre.- Ecolo ne bloque pas du tout, je veux vraiment défendre ça. Franchement, il n'y a pas de problème avec les Verts.

Vraag van mevrouw Ampe betreffende de renovatie van de voetpaden van de Stad Brussel

Mevrouw Ampe.- Het is aan de overheden om ervoor te zorgen dat de voetpaden in goede staat zijn. En in de voorbije legislatuur werd er door de diensten van de Stad Brussel, door de dienst Openbare Werken een heel plan opgesteld om wijk per wijk zo veel mogelijk voetpaden te vernieuwen. En ik vroeg mij eigenlijk af wat er sinds 2018 nog gebeurd is, behalve de projecten die eigenlijk al aangevat werden voordien.

Dus, meneer Dhondt, kan u mij even vertellen: welke straten kregen er een nieuw voetpad in 2019, 2020, 2021 en 2022? En welke voetpaden zullen in 2023 gerenoveerd worden? Alvast dank voor uw antwoorden.

De heer Dhondt, schepen.- Dank u, mevrouw de Voorzitter. Bedankt, mevrouw het Gemeenteraadslid voor de vraag en het belang dat u hecht aan de toegankelijkheid van onze wijken. Het is een bezorgdheid die ik samen met het

College deel met u. Sinds deze legislatuur werken we uitdrukkelijk volgens het STOP-principe. De voetgangers worden hier als prioriteit beschouwd. Want iedereen is op een bepaald moment voetganger. Een voetpad in goede staat is dan ook essentieel. Daarom investeert deze meerderheid massaal in de openbare ruimte van de Stad om dit te verbeteren.

Om te antwoorden op uw vraag, die eigenlijk een zeer technische vraag is, ga ik een lijst geven: de reeds uitgevoerde renovaties in 2019, 2020, 2021, 2022. Ik wil ook nog vermelden dat het projecten zijn die ik samen met mijn collega Ans Persoons gerealiseerd heb. Het zijn dus zowel projecten van Openbare Werken als van de dienst Publieke Ruimte. Ik heb wel de vertaling dus sta mij toe om de straatnamen in het Frans op te sommen. Mijn excuses daarvoor.

Rue Saint-Géry, boulevard Anspach, rue des Pierres, place De Brouckère, Plattestein, rue Grétry, rue Saint-Michel, rue du Marché aux Poulets, avenue du Pérou, rue du Buisson, rue du Cardinal, rue du Muguet, rue des Trois Pertuis, rue Dieudonné Lefèvre, rue de l'Entrepôt, rue Niellon, rue du Pré aux Oies, rue Pletinckx, rue de la Grande Île, rue Philippe de Champagne, rue des Hirondelles, rue du Rempart des Moines, place de la Bourse, place Fontainas, rue du Grand-Serment, place Jacques Brel, rue des Ormes, Cantersteen, porte d'Anvers, rue des Riches-Clares, rue Thérésienne, rue du Magistrat. rue de Tenbosch, rue John Waterloo Wilson, place du Trône, rue Joseph Dupont, rue du Marché au Charbon, rue du Jardin des Olives, place de Ninove, rue de Wynants, Brigittines et abords, parc de la Jonction, rue du Lac, rue Vilain XIV, rue Bordiau, rue Le Titien. En het Marsipulamiplein is de laatste door mijn Collega Ans Persoons geïnitieerd.

Het gaat hier over renovatie van de trottoirs die natuurlijk soms ook meer waren dan enkel het trottoir.

Gepland 2023: rue Adolphe Max, rue de Malines, rue de la Fiancée, rue du Marché aux Poulets, rue Sainte-Catherine, rue des Halles, rue de la Vierge Noire, rue de l'Évêque, rue des Augustins, boulevard de la Cambre, boulevard Clovis, rue Calvin, rue de l'Inquisition, rue du Carrousel, rue Joseph Stevens, rue de la Roue, rue Stévin.

Dus u ziet, mevrouw Ampe, dat deze meerderheid meer dan ooit investeert in de kwaliteit en de toegankelijkheid van haar publieke ruimte. Meer dan ooit tevoren, eigenlijk. Dus wij voegen de daad bij het woord en wij zorgen voor een toegankelijke, openbare ruimte.

Mevrouw Ampe.- Ja, dank u wel, meneer Dhondt, voor uw antwoord. Ik zou graag ook de lijst schriftelijk ontvangen ,want u hebt dat nogal snel afgehaspeld.

De heer Dhondt, schepen.- Dan moet u uw vraag maar schriftelijk indienen...

Mevrouw Ampe.- Ik heb wel opgemerkt dat er toch heel veel projecten zijn die al in de vorige legislatuur werden aangevat met bouwvergunningen. Beursplein, Anspachlaan, Antwerpsepoort.

Ik zie de rue des Hirondelles, rue des Trois Pertuis, Plattestein, rue du Marché au Charbon, rue Le Titien. Dat zijn allemaal projecten waarvoor de bouwvergunning tijdens de vorige legislatuur al aangevraagd is.

Geen probleem, ik ben zeer tevreden. Ik ben echt zeer tevreden dat ze uitgevoerd zijn, ik heb dat ook al gezegd, ik ben zeer blij dat alle werken ook in de voetgangerszone uitgevoerd zijn. Maar dat valt werkelijk in het niets tegenover wat de voorbije legislatuur gebeurd is! U beeldt zich dat in. Ik denk dat dat ongeveer nog minder is dan een derde van het aantal voetpaden dat de vorige keer is heraangelegd.

Dus ja, ik ontvang zeer graag uw lijst en dan kunnen we dat vergelijken.

Question de M. Weytsman concernant les projets éducatifs de la police
dans les écoles de la Ville

Mme la Présidente.- Avec l'accord de l'auteur, la question est transformée en question écrite.

Vraag van mevrouw Ampe betreffende de heropening van « Fuse » en diens
sluiting over twee jaar

Mevrouw Ampe.- Dank u wel, mevrouw de Voorzitter. Ja, we hebben allemaal de triomfantelijke gezichten gezien van enkele leden van het College bij de heropening van de Fuse, een paar dagen geleden. Het College is heel duidelijk geweest: wij willen een beleid voor de nachtclubs. Ik vind dat heel positief. En ik was de vorige keer heel verbaasd dat het College niet aanwezig was geweest, of de Stad Brussel niet aanwezig was geweest, op 8 maart toen het Milieucollege bijeen was gekomen over de toekomst van de Fuse.

Nu is dat Milieucollege nog eens bijeengekomen op 25 januari en ik had graag geweten of de Stad Brussel wel aanwezig was. En ik vraag me ook af of de Stad Brussel de oproep gehoord heeft van de Fuse aan andere nachtclubs om een wettelijke oplossing te krijgen en niet alleen een oplossing ad hoc. Want alleen als de regels aangepast worden aan zowel de buurt als aan de nachtclubs, dan zal de rust terugkeren en zal de wettelijkheid van de opening blijven.

Want op dit ogenblik is er eigenlijk beslist dat de Fuse dicht gaat over twee jaar, tenzij de buurman niets meer hoort van de Fuse. En als je het verslag van de expert leest, de akoestisch expert, dan lees je dat dat eigenlijk quasi-onmogelijk is.

Dus mijn vraag aan de Stad Brussel, aan het College is: welk initiatief gaan jullie nemen om ervoor te zorgen dat de Fuse binnen twee jaar niet moet sluiten?

Dank u.

Mevrouw Persoons, schepen.- Dank u wel, mevrouw Ampe, voor uw vraag. Ik ga antwoorden op de procedure van het Milieucollege. De Fuse is een vaste waarde, een monument in het Brusselse nachtleven met een uitstraling en een aantrekkingskracht tot ver buiten Brussel. En de Stad Brussel heeft de Fuse altijd gesteund, dat was de afgelopen weken zo en dat is nooit anders geweest. En aangezien u daar een beetje twijfel over heeft, ga ik toch de historiek van dit dossier nog even herhalen.

Op 26 november 2020 beslist het College van de Stad Brussel om de toenmalige milieuvergunning van de Fuse te verlengen. En dat voor een periode van 15 jaar. En toen, twee maanden later, is die buur daartegen, tegen de beslissing van de Stad, in beroep gegaan. Het Milieucollege heeft toen een advies gegeven. Dat is een soort vooradvies op beroepen waarover de regering uitspraken moet doen. En op 29 maart 2021 heeft het Milieucollege de vergunning van de Stad bevestigd, maar daar een aantal voorwaarden aan toegevoegd. En die voorwaarden zijn onder andere dat er een aantal werken moet uitgevoerd worden om de hinder te verhelpen.

Dat er een extra akoestische studie moet gebeuren met een erkende geluids- en trillingsdeskundige. En ook, dat de vergunning maar kon verlengd worden met 5 jaar. Wij hadden 15 jaar gedaan, om na 5 jaar een evaluatie te kunnen opmaken. Maar in al die voorwaarden stond ook één voorwaarde die voor de Fuse echt problematisch was: dat was de geluidsbegrenzer plaatsen die het geluid zou beperken tot 90 decibel. En dus op 15 april heeft dan de Fuse een beroep ingediend tegen die voorwaarde, die tweede voorwaarde over de

geluidsbegrenzer, en de Brusselse regering heeft op 30 september 2021 de verlenging van de milieuvergunning die was toegekend door de Stad Brussel bevestigd met de voorwaarde van het Milieucollege – behalve die voorwaarde voor de geluidbegrenzer, omdat zij ook beseften dat met die geluidsbegrenzer de Fuse niet normaal zou kunnen functioneren. Dat is een beetje de procedure en de historiek van de procedure.

Daarnaast is er een klacht, zijn er al de hele tijd klachten die lopen bij Leefmilieu Brussel over het overschrijden van de geluidsnormen. En u weet ook – ik ga dat niet herhalen, want mijn tijd is al voorbij – hoe dat allemaal gelopen is. Natuurlijk, als er een wettelijke oplossing is... U weet ook welke oplossing dat er nu door de Brusselse Regering is voorgesteld aan de Fuse.

Als er een wettelijke oplossing moet komen die dat langer toestaat, dan moet er nagedacht worden – zoals er ook sprake is voor een aantal, wat zij noemen 'vaste waarden in het nachtleven' – om daar een oplossing voor te vinden.

Maar wij passen de ordonnanties toe van de regering. Dus die oplossing op lange termijn voor de Fuse op het vlak van normen: die normen moeten aangepast worden door de Brusselse regering, daar kunnen we als Stad niet veel aan doen.

Mevrouw Ampe.- Ja, ik ben eigenlijk wel blij te horen dat mevrouw Persoons mee gaat in de redenering dat de ordonnantie moet aangepast worden. Zij kan daar natuurlijk zelf niet over beslissen. Maar het is inderdaad zo dat als er uitzonderingen moeten gemaakt worden voor bepaalde clubs, dat de deur openstaat voor willekeur, en dat het beter is om voor alle clubs en alle cafés dezelfde regels te hanteren. En ik hoop dat dat ook zal doordringen bij de Brusselse regering.

Dank u wel.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites)

Prochaines séances

Vendredi 10 février 2023

- à 14h : sections ordinaires.

Lundi 13 février 2023

- à 16h : séance publique, suivie d'un comité secret.

Mme la Présidente. - La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h04.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20u04.*